

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1445

9 juin 2015

SOMMAIRE

Alpi Investments S.à r.l.	69314	Magitre S.A.	69352
AMANTHEA Immo S.A.	69358	Maison Schutz S.à r.l.	69352
Amanthea S.A.	69358	Mango Luxembourg S.à r.l.	69353
AM Participations S.A.	69358	Mansgaard S.A.	69353
Ande Investissements, S.C.A.	69314	Mansgaard S.A.	69353
Anpial S.A.	69359	Metal Trading S.A.	69354
Anpial S.A.	69359	MGD-Participations S.A.	69354
Carnegie Fonder Portfolio	69359	Mieti S.A.	69355
Cavalier International S.A.	69314	Misys Newco 2 S.à r.l.	69351
Cerioti Holding S.A.	69359	Modernac S.A.	69351
Chevrotine S.A.	69359	Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l.	69352
Enosis S.A. - SPF	69353	Munich x 3	69352
Euro Full Media S.A.	69353	Na Ree S.A.	69357
FTS S.A.	69345	Nevis Midco S.à r.l.	69355
Fund-Market S.A.	69348	NeXT Invest S.A.	69355
Gaasch Packaging Luxembourg S.A.	69348	Nouvelles Perspectives Emploi, Sàrl	69355
Globalstone Lux S.à r.l.	69349	Nouvelles Perspectives Emploi, Sàrl	69356
Goldman Sachs Specialized Investments	69349	Quo Vadis S.à r.l.	69357
Goldman Sachs Specialized Investments	69349	Radar Executive S.A.	69357
Goldman Sachs Structured Investments SI- CAV	69350	Radar Executive S.A.	69357
HC Holdings I S.à r.l.	69360	Rame Investments	69357
Information Delivery Solutions S.à r.l.	69350	Rcube Fund	69358
Information Innovation Technologies Group S.A.	69350	Sakura Investments SPF, S.A.	69354
InfraVia II Invest S.A.	69351	Sakura Investments SPF, S.A.	69354
ISOLA Développement	69360	Transline Tours Sàrl	69360

Alpi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 187.533.

En date du 7 avril 2015, l'associé unique Brecore Limited, avec siège social au 332, Angiou Andreou Street, 3035 Limassol, Chypre, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à Notus S.à r.l., avec siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Notus S.à r.l., précité, avec 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057181/14.

(150065259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Ande Investissements, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 60.281.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 429 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057183/9.

(150065761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Cavalier International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 191.523.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders (the "Shareholders") of Cavalier International S.A., a société anonyme, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191.523, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Edouard Delosch, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 31 October 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 27 November 2014 under number 3582 (hereinafter the "Company"). The articles of association have been last amended pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated on 4 December 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 23 January 2015 under number 182.

All the shareholders are present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing parties and the notary.

The Meeting is chaired by Dominique Reichelt, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary of the Meeting (the "Secretary") and the Meeting elects Fanny Kindler, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting").

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

1. Full amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company with the exception of article 1 and article 4 which shall remain unchanged;

2. Reclassifying Mr Jacques Deret, Mr Troy Duncan, Mr Daniel Chassagnon and Mr Adrien Mangé as Class C Directors of the Company.

The shareholders of the Company represented have perfect knowledge of the above mentioned agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

The Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to fully amend and restate the articles of incorporation of the Company, with the exception of article 1 “Form and name” and article 4 “Corporate object”, which will henceforth read as follows:

COORDINATED ARTICLES:

“ **Art. 1. Form and name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name “Cavalier International S.A.” (the “Company”) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) represented by one hundred twenty five thousand (125,000) A Ordinary Shares, one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) A Preference Shares, eight hundred seventy five thousand (875,000) B Ordinary Shares and seven million eight hundred seventy five thousand (7,875,000) B Preference Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Save when the context requires otherwise, any reference made hereinafter to the “shares” or “Shares” shall include the A Ordinary Shares, the A Preference Shares, the B Ordinary Shares and the B Preference Shares and any reference made hereinafter to the “shareholders” or “Shareholders” shall be construed accordingly.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. Each of the shareholders of the Company shall use his rights in relation to the Company to procure that all the Preference Shares shall, so far as is lawful and in accordance with the Articles, be redeemed immediately prior to an Exit, and further agrees to:

6.3.1 exercise its votes and rights; and

6.3.2 take such other steps as may be necessary, to effect such redemption or any redemption pursuant to article 6.4 or article 6.7.

6.4. The Company may, with the consent of the Investor and subject to compliance with the terms of any finance document to which the Group is party and obtaining any relevant approvals under applicable law, at any time on not less than 25 Business Days' notice in writing to the holders of Preference Shares, redeem such total number of Preference Shares as is specified in such notice.

6.5. In the absence of the agreement of the holders of a majority in number of the B Preference Shares to the contrary, (i) any redemption pursuant to article 6.3. or article 6.4. shall be a redemption of B Preference Shares (in priority to any redemption of A Preference Shares) unless and until all B Preference Shares have been redeemed and (ii) all redemptions shall, subject to article 6.7., be made pro rata to the number of Preference Shares (of the relevant class) held by each shareholder.

6.6. Where Preference Shares are to be redeemed in accordance with articles 6.3. or 6.4., the Company shall give to the holders of the Preference Shares falling to be redeemed prior notice in writing of the redemption (a "Company Redemption Notice"). The Company Redemption Notice shall specify the particular Preference Shares to be redeemed and the date fixed for redemption (which in the case of a redemption immediately prior to an Exit shall be the expected date for redemption) and shall be given not less than 20 nor more than 30 Business Days prior to the date fixed for redemption. In the case of a redemption immediately prior to an Exit, the Company Redemption Notice shall be conditional on such Exit occurring within one month of the date fixed for redemption, failing which the Company Redemption Notice shall be deemed revoked.

6.7. Notwithstanding article 6.3., the Investor may at any time require the Company, by serving on it a notice (a "Shareholder Redemption Notice"), to (i) redeem all of the B Preference Shares then in issue or (ii) convert all of the B Preference Shares then in issue into B Ordinary Shares and/or all of the B Ordinary Shares then in issue into A Ordinary Shares (on a one-for-one basis), at any time:

6.7.1 the Company has not paid the B Preference Dividend within 10 Business Days of the due date (irrespective of whether such dividend would be unlawful);

6.7.2 the Company has not redeemed any Preference Shares in accordance with the requirements of this article 6 within 10 Business Days of the due date (irrespective of whether such redemption would be unlawful);

6.7.3 there has been proposed a resolution for the liquidation of the Company, a resolution for a reduction in the capital of the Company or a resolution varying any of the rights attaching to the B Preference Shares;

6.7.4 the Company is in material breach of material provisions of a Shareholders' Agreement or the Articles;

6.7.5 the Company and/or any other Group Company is in material breach of any of the terms of any finance document; or

6.7.6 any shareholder (other than an Investor) is in material breach of any of the terms of a Shareholders' Agreement if any or the Articles.

6.8. The Investor shall be entitled to withdraw a Shareholder Redemption Notice if it serves the Company with written notice to that effect before the redemption takes place.

6.9. Where a Shareholder Redemption Notice has been duly given, the Company shall be obliged, so long as it is lawful so to do, to redeem the Preference Shares specified in the Shareholder Redemption Notice on the first Business Day following the receipt of such notice (which day shall be the date fixed for redemption).

6.10. If the Company is unable to redeem in full the relevant number of Preference Shares on the date fixed for redemption, the Company shall, subject to the order of priority referred to in articles 6.5. and 6.7., redeem as many of such Preference Shares as can lawfully and properly be redeemed and the Company shall redeem the balance as soon as it is lawfully and properly able to do so.

6.11. On the date fixed for redemption, each of the holders of the Preference Shares falling to be redeemed shall be bound to deliver to the Company, at the Company's registered office, an executed power of attorney authorising the transfer of such Preference Shares in order that the same may be cancelled. Upon such delivery, the Company shall pay to the holder the amount due to it in respect of such redemption against delivery of a proper receipt for the redemption monies. There shall be paid on the redemption of each Preference Share an amount equal to:

6.11.1 100% of the price at which the relevant Preference Share was issued; and

6.11.2 all accruals and/or unpaid amounts of B Preference Dividend attaching to any B Preference Shares, calculated down to and including the date of actual payment,

and such aggregate amount shall, as long as it is lawful, at that time become a debt due from and immediately payable by the Company to the holders of such Preference Shares. If and to the extent that the debt so constituted is not paid in full on the due date, the unpaid amount shall carry interest at the annual rate of 4% above the base rate from time to time of Banque Centrale du Luxembourg.

6.12. If the Company is required by law to make any deduction or withholding from any payment on redemption of any Preference Shares held by an Investor, the amount paid on such redemption pursuant to articles 6.11.1. and 6.11.2. shall be increased to the extent necessary to ensure that after the making of any such deduction or withholding the recipients receive a net sum equal to the sum which they would have received had no such deduction or withholding been made.

6.13. If the Company fails or is unable to redeem any of the Preference Shares in full on the date due for redemption for any reason whatsoever, all monies which may lawfully be applied for the purpose of redeeming the Preference Shares shall be applied in the order of priority specified in article 6.5.

6.14 In the event of a Sale then, notwithstanding anything to the contrary in the terms and conditions governing such Sale but subject to the provisions of a Shareholders' Agreement, the selling Shareholders immediately prior to such Sale shall procure that the consideration (whenever received) shall be placed in a designated trustee account and shall be distributed amongst such selling Shareholders in such amounts and in such order of priority as would be applicable on a return of capital pursuant to article 24.2.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Transfers

No transfer of the beneficial interest in any Share shall be made if the Articles or any Shareholders' Agreement would not permit a transfer of the legal ownership of such Share.

7.2. Each Shareholder (other than the Investor) agrees with the Investor that he will not, without the written consent of the Investor:

7.2.1 effect a transfer of any of his Shares, except a transfer in accordance with (i) the Law and (ii) article 8 (Permitted transfers of shares), article 9 (Drag along), article 10 (Tag along) or article 11 (Leavers); or

7.2.2 create or allow to be created any Security Interest, on or over or affecting any of his Shares.

7.3. For the purpose of ensuring compliance with article 7.2.1., the Company may (and shall, if so directed by a written direction of the Investor) require any Leaver or other Shareholder to provide to the Company such information and/or evidence as the Board of Directors may reasonably request in relation to a proposed transfer, and failing such information and/or evidence being provided within 10 Business Days of any request, the Board of Directors shall forthwith upon receipt of a written direction of the Investor, or otherwise with the written consent of the Investor, notify the relevant Leaver (as defined below) or Shareholder (the "Defaulting Shareholder") that a breach of the transfer provisions of the Articles is deemed to have occurred, whereupon the Company shall refuse to register any transfer of the Relevant Shares (otherwise than with the written consent of the Investor).

7.4. The expression "Relevant Shares" shall mean the Shares which the Defaulting Shareholder holds or to which he is entitled, any further Shares issued pursuant to the exercise of a right attaching to the Relevant Shares or in pursuance of an offer made to the holder thereof and any Shares formerly held by him which have been transferred in breach of article 7.2.1. or in accordance with article 8 (Permitted transfers).

7.5. Each Shareholder (other than the Investor) undertakes to the Company and the Investor that, if pursuant to the Articles, a Shareholders' Agreement or any other transaction document related to such Shareholders' Agreement, any person is required to transfer any Shares to which such Shareholder is beneficially entitled, he shall:

7.5.1 procure the transfer of the legal interest in such Shares to the relevant transferee, free and clear from all Security Interests and the execution by the relevant holder of all such agreements, deeds and other documents necessary to effect such transfer; and

7.5.2 transfer his beneficial interest in such Shares free and clear from all Security Interests to the relevant transferee, at the same time as the transfer of the legal interest in such Shares is completed,

and each Shareholder (other than the Investor) undertakes to execute all such agreements, deeds and other documents as are necessary to effect such transfer.

7.6. Each Shareholder hereby irrevocably appoints any Director as his agent to execute, complete and deliver any form of transfer or other document required to give effect to the provisions of any Shareholders' Agreement for and on his behalf, including in respect of any transfer pursuant to this article 7, article 9 (Drag Along), article 10 (Tag Along) or article 11 (Leavers).

Art. 8. Permitted transfers of shares. Notwithstanding the provisions of article 7.2.1.:

8.1. any Relevant Employee may at any time transfer Shares to:

8.1.1 a Family Member over the age of 18;

8.1.2 the trustees of a Family Trust;

provided that (a) following any such transfer the Relevant Employee retains at least 50% in number of the Shares which he held following the initial issue or transfer (as the case may be) of Shares to him and, in the case of a transfer to the trustees of a Family Trust provided further that the written consent of the Investor has been given to the structure of such Family Trust (the Investor having been provided, by the Relevant Employee, with all relevant information evidencing control and structure of such trust necessary for the Investor to make its decision) and (b) the relevant Family Member or trustees or company (as the case may be) shall (i) undertake (in a form reasonably acceptable to the Investor) to exercise all voting rights attaching to such Shares and to sign all forms of proxy, consents to short notice and other documents relating to such exercise in accordance with the directions of the Relevant Employee, (ii) give the Relevant Employee full, unconditional and irrevocable authority to transfer such Shares on behalf of the Family Member or trustees (as the case may be) on a Sale or to agree to a Quotation, Liquidation or Assets Sale on behalf of such person(s), and (iii) provide such evidence of identity as the Company or the Investor may require for anti-money laundering purposes;

8.2. any Shareholder who is a trustee of a Family Trust may at any time transfer any Share which he holds in that capacity to:

8.2.1 the new or remaining trustees of the Family Trust upon any change of trustees; and

8.2.2 the Relevant Employee or any of his Family Members over the age of 18 on their becoming entitled to the same under the terms of the Family Trust, provided that the provisos in article 8.1.2.(a) and (b) shall apply to any such transfer;

8.3. each Investor (or any person who holds Shares as a nominee, custodian or trustee or otherwise on behalf of an Investor) may at any time transfer the legal and/or beneficial interest in any Shares held by it to:

8.3.1 another Investor, another venture capital/institutional investor or any other person who, upon acquiring the relevant interest in the relevant Shares, becomes or will become the Investor;

8.3.2 that Investor's Investor Associate or to another member of that Investor's Investor Group;

8.3.3 any person who becomes a manager or adviser of a company, fund or partnership in place of, or in addition to, such transferor;

8.3.4 the beneficial owner of the Shares (as applicable), including, without limitation, to any person who becomes a general partner, nominee or trustee for a limited partnership, unit trust or investment trust in place of, or in addition to, such transferor;

8.3.5 the partners of a limited partnership (or their nominees) or to the holders of units in a unit trust (or their nominees) on a distribution in kind or otherwise under the relevant partnership agreement or trust deed;

8.3.6 that Investor's nominee or bare trustee; or

8.3.7 existing or new Directors or employees of the Group;

8.4. the Investor may transfer the A Ordinary Shares and/or the A Preference Shares which it holds immediately following Completion to existing or new employees or Directors of the Group;

8.5. any Shareholder holding Shares as a result of a transfer made by a person in relation to whom such Shareholder was a Permitted Transferee may at any time transfer any Share to the person who originally transferred such Shares (or to any other Permitted Transferee of such original transferor) provided such original transferee has remained a Shareholder; and

8.6. any Shareholder may transfer any Shares with the written consent of the Investor.

Art. 9. Drag along.

9.1. In this article "Qualifying Offer" shall mean a bona fide offer in writing on arm's length terms which is made by or on behalf of any person (including, for the avoidance of doubt, a Solvent Reorganisation or an offer by a New Holding Company in connection with a Refinancing where the share ownership structure of that company will, following such Refinancing, be materially similar to the share ownership structure of the Company prior to the Refinancing) (the "Offeror"), which is communicated to any one or more of the Shareholders, and which is for all of the Ordinary Shares not already owned by the Offeror or persons connected or acting in concert with the Offeror and, to the extent that any of the Preference Shares are not or will not be redeemed in accordance with the provisions of a Shareholder's Agreement, if any, on or before the date on which the sale resulting from the Qualifying Offer is completed, for all the Preference Shares not already so owned.

9.2. Subject to articles 9.3., 9.8. and 9.9. the consideration payable for each Share of the same class pursuant to the Qualifying Offer shall be of the same amount, in the same form, paid at the same time and shall otherwise be subject to the same payment terms.

9.3. In determining whether the consideration payable pursuant to the Qualifying Offer satisfies the requirements of article 9.1., "consideration" shall:

9.3.1 exclude any consideration in the form of a share, debt instrument or other security in the capital of the Offeror or any member of the Offeror Group or a right to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of the Offeror or any member of the Offeror Group provided that, if such form of consideration is to be excluded, the Qualifying Offer comprises alternative consideration for each relevant Share which is of equivalent value to such non-cash consideration; and

9.3.2 for the avoidance of doubt, exclude any option, warrant or other right or opportunity offered to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of the Offeror or any member of the Offeror Group which is in addition to the consideration offered for each Share under the terms of the Qualifying Offer.

9.4. If the holders of more than 50% of the B Ordinary Shares then in issue (the "Accepting Shareholders") have indicated that they wish to accept the Qualifying Offer, then the provisions of this article 9 shall apply.

9.5. The Accepting Shareholders may give a Drag Notice to the remaining Shareholders (the "Other Shareholders") of their wish to accept the Qualifying Offer and each of the Other Shareholders shall thereupon become bound to accept the Qualifying Offer and to transfer the legal and beneficial interest in their Shares to the Offeror (or his nominee) on the date specified by the Accepting Shareholders (the "Drag Completion Date") by delivering to the Company on or before the Drag Completion Date a duly executed sale agreement or form of acceptance (in a form acceptable to the Accepting Shareholders) pursuant to which the Other Shareholders provide representations and warranties as to title to, and ownership of, the Shares held by them and if required by written direction of the Investor, shall sign, execute and deliver such other transfer documents as may be required to effect the transfer of any shares, debt instruments or other securities to the Offeror (or its nominee).

9.6. If any Other Shareholder shall fail to comply with its obligations under article 9.5., then he shall be deemed to have granted a call option with respect to his Shares to any Accepting Shareholder (the "Call Option"). The Call Option shall be deemed to have been exercised by the Drag Notice. Against receipt by the Company (on trust for such Shareholder) of the consideration payable for the relevant Shares, the Company shall register the transfer of the Shares to the Accepting Shareholder in the register of Shareholders. In such situation, if the consideration offered to the Other Shareholders includes a right to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of the Offeror (or any other member of the Offeror Group) as an alternative (whether in whole or in part) to the consideration payable in cash then the Accepting Shareholders shall also be entitled to elect which alternative to accept on behalf of the relevant Other Shareholder (s) (and may elect for different alternatives for different other Shareholders) and neither the Board of Directors, nor the Company, nor any Accepting Shareholder shall have any liability to the Other Shareholders in relation to such election.

9.7. If any Shares are allotted by the Company (whether pursuant to the exercise of pre-existing options or warrants or otherwise) at any time after the date of the Drag Notice ("Further Drag Shares"), the Accepting Shareholders (whose composition shall be determined without taking into account the holders of any Further Drag Shares which are A Ordinary Shares or A Preference Shares) shall be entitled to give written notice to the holders of the Further Drag Shares whereupon such holders shall become bound to accept the Qualifying Offer and to transfer, together with the Accepting Shareholders, their Further Drag Shares to the Offeror (or its nominee) on the date specified in such notice and for the same consideration payable pursuant to the Qualifying Offer. The provisions of article 9.6. and, to the extent directed by written direction of the Investor, articles 9.8. and 9.9. shall apply mutatis mutandis to any transfer of Shares under this article 9.7.

9.8. Each Other Shareholder shall pay its pro-rata share (calculated by reference to the number of Ordinary Shares held by each Shareholder), as a deduction from the gross pre-tax proceeds to be received pursuant to the Qualifying Offer, without prejudice to any other deductions lawfully required to be made, of the costs incurred by the Accepting Shareholders in connection with the Qualifying Offer and the transfer of Shares pursuant thereto to the extent that it can reasonably be demonstrated that such costs were incurred on behalf of the Other Shareholders.

9.9. The provisions of article 6.14. shall apply to any Sale under this article 9 (but not, for the avoidance of doubt, on a Solvent Reorganisation or an offer by a New Holding Company in connection with a Refinancing).

Art. 10. Tag along.

10.1. If at any time one or more Shareholders (the "Proposed Sellers") propose to sell to any person, in one or a series of related transactions (other than as part of a Solvent Reorganisation), such number of Shares which would, if registered, constitute a Sale (a "Proposed Sale"), the Proposed Sellers shall give written notice of any Proposed Sale to the other holders of Shares at least 10 Business Days prior to the proposed date of completion thereof. Such notice shall set out, to the extent not described in any accompanying documents, the identity of the proposed buyer (the "Proposed Buyer") the sale price and other terms and conditions of payment, the proposed date of sale and the number of Shares to be acquired by the Proposed Buyer.

10.2. The Proposed Sale may not be completed unless the Proposed Buyer has unconditionally (other than in respect of anti-trust clearances) offered to buy the Relevant Proportion of the issued Ordinary Shares held by each Shareholder (other than the Proposed Sellers and the Proposed Buyer or persons connected to or acting in concert with him) on the following terms:

10.2.1 the consideration paid for each class of Share shall be equal to the amount offered for each class of Share pursuant to the Proposed Sale; and

10.2.2 subject to article 10.3., the consideration shall be in the same form as that offered for the Shares pursuant to the Proposed Sale, shall be paid at the same time and shall be subject to the same payment terms as apply to the Proposed Sale, (such offer being a "Tag Offer").

10.3. For the purposes of article 10.2.,

10.3.1. "consideration" shall:

(a) exclude any consideration in the form of any share, debt instrument or other security in the capital of the Proposed Buyer or any member of the Buyer Group or a right to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the Proposed Buyer or any member of the Buyer Group provided that, if such form of consideration is to be excluded, an alternative consideration for each relevant Share is offered which is of equivalent value to such consideration;

(b) for the avoidance of doubt, exclude any right or opportunity offered to a Shareholder to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of any member of the Buyer Group which is in addition to the consideration offered for each Share pursuant to the Proposed Sale; and

(c) "Relevant Proportion" shall mean the same proportion of the Ordinary Shares held by each Shareholder (other than the Proposed Sellers and the Proposed Buyer or persons connected with or acting in concert with them) as the proportion of B Ordinary Shares to be transferred by the Proposed Sellers in the Proposed Sale bears to the total number of B Ordinary Shares held by the Proposed Seller prior to the transfer.

10.4. A Tag Offer shall be made in writing and shall remain open for acceptance for not less than 21 days.

10.5. If the total number of Ordinary Shares in respect of which the Tag Offer is accepted is less than the total number of Ordinary Shares which were subject to the Tag Offer (the difference being the "Tag Shortfall"), the Proposed Sellers shall be entitled (but not obliged) to transfer to the Proposed Buyer up to such number of Ordinary Shares held by them as equals the Tag Shortfall in addition to the A Ordinary Shares proposed to be sold by the Proposed Sellers pursuant to the Proposed Sale.

10.6. Each Shareholder who accepts a Tag Offer (a "Tagging Shareholder"):

10.6.1 shall transfer the legal and beneficial interest in the Ordinary Shares in respect of which it has accepted the Tag Offer to the Proposed Buyer (or his nominee) on the date specified by the Proposed Sellers, and agrees that it may be required to give such warranties, indemnities, representations and covenants as are agreed to by the Proposed Sellers pursuant to the Proposed Sale; and

10.6.2 shall pay its pro-rata share (calculated by reference to the number of Ordinary Shares held by the Tagging Shareholder(s)), as a deduction from the gross pre-tax proceeds to be received pursuant to clause 10.2, without prejudice to any other deductions lawfully required to be made, of the costs incurred by the Proposed Sellers in connection with the Proposed Sale and the transfer of Shares pursuant thereto to the extent that it can reasonably be demonstrated that such costs were incurred on behalf of all the Tagging Shareholders.

10.7. If the Proposed Buyer has also agreed to purchase Preference Shares from the Proposed Sellers pursuant to the Proposed Sale, to the extent that some or all of the Shareholders (other than the Proposed Sellers and the Proposed Buyer or persons connected with or acting in concert with them) hold Preference Shares, the Proposed Buyer must also offer to acquire (at such consideration per Preference Share as is equal to the highest consideration per Preference Share offered to the Proposed Sellers pursuant to the Proposed Sale, but taking into account the value of any acquired but unpaid B Preference Dividend) the same proportion of the Preference Shares held by such Shareholders as the proportion of Preference Shares to be transferred by the Proposed Sellers bears to the total number of Preference Shares held by the Proposed Sellers prior to the transfer. The relevant provisions of this article 10 shall apply to the Preference Shares held by such Shareholders and references to any Ordinary Shares held by such persons shall be construed accordingly.

10.8 The provisions of this article 10 shall not apply to any Proposed Sale which is a Permitted Transfer under article 8 or to any transfer of Shares pursuant to a Qualifying Offer under article 9.

Art. 11. Leavers.

11.1. The provisions of this article 11 shall apply to any Leaver and to any Leaver's Shares.

11.2 Within the period commencing on the relevant Leaving Date and expiring at midnight on the date which is 6 months after such date (the "Final Leaving Date"), the Investor may direct the Company immediately to serve a notice on the Leaver (which may be served on one or more occasions if the first and subsequent notices do not relate to all of the Leaver's Shares) notifying him that he is, with immediate effect deemed to have offered such number and class of his Leaver's Shares to the Company or to such person(s) (including the Company and/or the Investor) as the Company may specify in the notice (a "Sale Notice"). On receipt of a Sale Notice, the relevant Leaver shall, subject to article 11.3, be deemed to have transferred, at the Sale Price as determined in accordance with article 11.5., such number of his Leaver's Shares to the person(s) specified in the Sale Notice. Subject to article 11.3 and to any delay caused by the Leaver, the transfer of title to the Leaver's Shares in accordance with the Sale Notice shall take place on the date specified in the Sale Notice which shall not be more than 20 Business Days from the date of the Sale Notice (or where there is a dispute as to the Fair Price, within five Business Days of the date on which the Fair Price is agreed or determined in accordance with articles 11.6.3 and 11.7.) subject to the payment of the Sale Price for such Shares.

11.3. At any time after service of a Sale Notice pursuant to article 11.2., but before the transfer of title to Leaver's Shares referred to in such Sale Notice, the Investor (by written notice) and the Leaver may, if they so agree, jointly direct the Company to revoke the Sale Notice relating to a Leaver's Shares, in which case the transfer of the Leaver's Shares contemplated by such Sale Notice shall not take place. Revocation of a Sale Notice in accordance with this article 11.3. shall not preclude the Company from serving a further Sale Notice in accordance with article 11.2.

11.4. The Company may receive the relevant purchase money on behalf of the Leaver and shall enter the name of the proposed transferee in the register of shareholders as the holder of such Leaver's Shares and shall hold the purchase money

on trust (without interest) for the Leaver. The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the proposed transferee (who shall not be bound to see to the application thereof) and, after his name has been so entered in the register of shareholders, the validity of the proceedings shall not be questioned by any person. In the case of an acquisition of Leaver's Shares by the Company, the Company shall enter the name of the proposed transferee in the register of shareholders as the holder of such Leaver's Shares and thereafter the Company shall cause such share capital to be cancelled in accordance with applicable law and shall hold the purchase money on trust (without interest) for the Leaver.

11.5 The Sale Price shall be (i) in respect of any Preference Shares which are the subject of a Sale Notice the Issue Price and (ii) in respect of any Ordinary Shares:

11.5.1. in the case of a Good Leaver, in respect of the percentage of A Ordinary Shares held by the Leaver as set out below in column 2 opposite the period in which the Leaving Date falls, the Issue Price and, in respect of the balance of the A Ordinary Shares held by him (if any), the Fair Price;

11.5.2. in the case of a Bad Leaver, in respect of A Ordinary Shares held by the Leaver, the lower of the Issue Price and the Fair Price,

provided that, in the case of any Leaver's Shares which were originally acquired by that Leaver by way of transfer rather than subscription, references to the Issue Price in this article 11.5 shall in relation to these Shares be deemed to be references to the lower of the Issue Price and the amount paid by such Leaver on such transfer.

(1)	(2)
Period during which the relevant Shareholder becomes a Leaver (Years after the Relevant Date)	Percentage of A Ordinary Shares
0-1	100%
1-2	75%
2-3	50%
3-5	25%
More than 5	20%

11.6 in this article 11:

11.6.1 a Leaver shall be deemed to be a "Good Leaver" in circumstances where the Relevant Employee:

(a) ceases to be a Relevant Employee solely as a result of the relevant Group Company ceasing to be a subsidiary of the Company;

(b) dies;

(c) due to illness or injury ceases to be a Relevant Employee or becomes a Non-Contributory Employee;

(d) ceases to be employed by any Group Company as a result of his employment being terminated by the relevant Group Company for any reason other than for gross professional misconduct, criminal conviction related to the business of the Group or personal bankruptcy. For the purposes of this article 11.6.1.(d), "gross professional misconduct" shall mean conduct which under French employment law and applicable case law would be considered to be "faute lourde" or "faute grave"); or

(e) is (in the absolute discretion of the Investor) designated in writing a Good Leaver by the Investor;

11.6.2 a Leaver shall be deemed to be a "Bad Leaver" in circumstances where he is not deemed to be a Good Leaver;

11.6.3 the "Fair Price" shall be (i) in the event that (a) the Leaver is in material breach of any material provision of a Shareholders' Agreement and, if capable of remedy, the breach has not been remedied within 14 days from a written notice to that effect or (b) the Company or any member of the Group is in material default under any financing documents, where the amount lent to the Company or any member of the Group is more than EUR 1,000,000, such price as the Company shall reasonably determine - without any recourse to the Auditors (as defined in article 21) or an Independent Expert - within 10 Business Days of the date of the Sale Notice calculated on the basis of a valuation of the Company using an EBITDA multiple of 5, minus Net Financial Debt; or (ii) where no such default or breach exists, such price as the Leaver and (with the written consent of the Investor) the Company shall agree, within 10 Business Days of the Leaving Date calculated on the basis of a valuation of the Company using an EBITDA multiple of 5, minus Net Financial Debt, or, failing such agreement, such price as the Auditors (or if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason or the Investor so directed by written direction, an Independent Expert) shall determine pursuant to article 11.7. using the same valuation formula described above (including for the avoidance of doubt all the financial debt items contained within the definition of Net Financial Debt). For the purposes of this article 11.6.3 "EBITDA" means historical Group earnings before interest, taxes, depreciation and amortisation as per the latest consolidated audited financial statements of the Company; and

11.6.4 the "Relevant Date" (for the purposes of calculating the period specified in column (1) of the table in article 11.5. above) shall be the later of the Completion Date and the date upon which the relevant Shareholder first acquired any Shares).

11.7. If the Fair Price falls to be determined by the Auditors (which expression shall, for the purposes of this article 11.7., be deemed to include a reference to the Independent Expert if the Auditors are unable or unwilling to act or if article 11.6.3. applies):

11.7.1 the Company shall immediately instruct the Auditors to determine the Fair Price based on a valuation of the Company calculated on the basis of the formula set out in article 11.6.3;

11.7.2 the Auditors shall certify the Fair Price as soon as possible (and in any event within 15 Business Days) after being instructed by the Company and in so certifying the Auditors shall be deemed to be acting as experts and not as arbitrators;

11.7.3 the Auditors shall receive submissions from the parties and be entitled to request from them, and any Group Company (and such persons shall agree to use their reasonable endeavours to provide) any additional information they may reasonably consider necessary, provided that the legal principles of due process and contradiction be fully complied with;

11.7.4 the certificate of the Auditors shall, in the absence of manifest error, be final and binding; and

11.7.5 the Company shall procure that any certificate required hereunder is obtained with due expedition and the cost of obtaining such certificate shall be borne by the Company unless the Fair Price as determined by the Auditors is not more than the price (if any) which the Company had previously notified to the Leaver as being in its opinion the Fair Price (or, if the price which the Company had previously notified was zero, the Fair Price as determined by the Auditors is not more than 5% of the Issue Price of such Shares), in which event the cost shall be borne by the Leaver.

11.8. Where any Shares or other securities (the "Further Leaver Shares") are acquired (by way of subscription or transfer) by a Leaver after the Final Leaving Date, the provisions of this article 11 shall apply to such Further Leaver Shares on the same terms as applied to the Leaver's Shares save that:

11.8.1 in respect of the Further Leaver Shares, for the purposes of article 11.2., the Final Leaving Date shall be the date which is twelve (12) months from the date on which those Further Leaver Shares were acquired by the Leaver; and

11.8.2 for the purposes of article 11.5.1., the percentage in respect of the Further Leaver Shares shall be 100%.

Art. 12. Meetings of the shareholders of the Company.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

12.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

12.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Wednesday of June of each year at 11:00 a.m. If such day is not a Business Day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

12.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors, exceptional circumstances so requires.

12.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 13. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

13.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Each share is entitled to one vote.

13.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, or by a Shareholders' Agreement, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes of the shareholders present or represented.

13.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

13.5. If the first of the conditions in article 13.4. is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at an interval of at least fifteen days and at least fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate the relevant business regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

13.6. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

13.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

13.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

13.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 14. Management.

14.1. The Company shall be managed by a board of directors (the “Board of Directors”) of at least three (3) directors (the “Directors”). The Board of Directors shall be composed of at least one (1) and up to three (3) class A Directors appointed by the general meeting of shareholders of the Company out of a list of candidates designated by the Investor (the “Class A Directors”), at least one (1) and up to three (3) class B Directors appointed by the general meeting of shareholders of the Company out of a list of candidates designated by the Investor (the “Class B Directors”) and at least one (1) class C Director appointed by the general meeting of shareholders of the Company out of a list of candidates designated by the Investor (the “Class C Directors”). The members of the Board of Directors don’t (doesn’t) need to be shareholder(s) of the Company. Any Director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-election.

14.2. Without prejudice to any other rights the Investor is entitled, from time to time to nominate for appointment to the Board of Directors by the general meeting of shareholders (and to any committee of the Board of Directors) three (3) Class B Directors to propose the removal of such Director and, upon removal, to nominate other people for appointment in their place. Any appointment or removal pursuant to this article 14.2. shall be made in accordance with the following articles 14.2.1 and 14.2.2 (as applicable):

14.2.1. in the case of an appointment of a Class B Director, the Investor shall nominate the relevant persons for appointment by notice in writing to the Company, and on receipt of such notice the Company shall promptly convene a general meeting of the Shareholders, who shall effect such appointment; and

14.2.2. in the case of a removal of a Class B Director, the general meeting of Shareholders of the Company shall promptly effect the removal upon proposal from the Investor.

14.3 Without prejudice to any other rights the Investor may have, the Investor is entitled, from time to time to nominate for appointment to the Board of Directors (and to any committee of the Board) such number of Directors as they wish, or to instruct the general meeting of Shareholders to remove any such Director and, upon removal, to nominate other people for appointment in their place. Any appointment or removal pursuant to this article 14.3. shall be made in accordance with the following articles (as applicable):

14.3.1 in the case of an appointment of a Director to the Board of Directors, the Investor shall nominate the relevant person for appointment by notice in writing to the Company (such notice to include whether the Director is to be a Class A Director, a Class B Director or a Class C Director) and on receipt of such notice, the Company shall promptly convene a general meeting of the shareholders, who shall effect such appointment; and

14.3.2 in the case of a removal of a Director from the Board of Directors, the general meeting of shareholders shall promptly effect the removal following the proposal from the Investor.

14.4. The Investor shall be entitled to send a representative (an "Investor Representative") to attend and speak at, but not to vote at, any meetings of the Board of Directors.

14.5. The Class B Directors and any Investor Representative shall be entitled to disclose to the Investor, and to any of the its advisers, such information concerning the Group as they think fit, subject to any restrictions under applicable law.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors of the Company.

15.1. In case of plurality of Directors, the Investor, shall be entitled at any time to nominate a non-executive Director who shall appoint as chairman of the board (the “Chairman”), to propose the removal of such person for any reason whatsoever (whether as a Director or Chairman or both) and to nominate another Director in his place and the provisions of article 14.2. shall apply mutatis mutandis. The entitlement shall be in addition to the rights of the Investor under article 14.

15.2. If at any time there is no Chairman, one of the Class B Directors shall act as interim Chairman.

15.3. The Board of Directors may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and the minutes of the general meetings of the shareholder (s) of the Company.

15.4. Unless the Class B Directors agree otherwise, the Company shall procure that the Board meetings are held monthly.

15.5. The Chairman shall send to each Class B Director:

15.5.1 unless otherwise agreed by the Class B Directors, not less than 10 days' notice of each meeting of the Board or of a committee of the Board of Directors (save in the case of an emergency, in which case such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given);

15.5.2 an agenda in writing of the business to be transacted at the meeting and all papers to be circulated in connection with or presented to it, and (in the case of the Company), unless the Class B Directors otherwise agree, no business shall be transacted at any such meeting of the Company, except for that specified in the agenda relating to it; and

15.5.3 as soon as practicable after each such meeting, a copy of the minutes signed by the Chairman.

15.8. No business shall be transacted at any meeting of the Board of Directors unless a quorum is present at the time when the meeting proceeds to business and remains present during the transaction of such business.

15.9. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another Director as his or her proxy.

15.10. Other than with the prior written consent of the Investor, the quorum for the transaction of business of the Board of Directors shall be half of the Directors, of whom, at least one shall be a Class B Director (or his proxy) and a quorum of Directors must be present throughout all meetings of the Board. If a quorum is not present, the Directors may act only for the purpose of convening a general meeting of the shareholders of the Company.

15.11 Each Director shall make reasonable endeavours to attend each meeting of the Board in person in Luxembourg. Notwithstanding this, a Director (or proxy) may validly participate in a meeting of the Board of Directors or a committee of the Board of Directors through the medium of conference telephone or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout such meeting.

15.12 Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman shall not have a second or casting vote in the case of an equality of votes.

Art. 16. Powers of the Board of Directors of the Company. The Board of Directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the Board of Directors in accordance with the provisions of the Articles.

Art. 17. Delegation of powers. The Board of Directors is authorised to appoint a person, either Director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 18. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of two Directors, at least one of which shall be a Class B Director, in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Remuneration and Audit Committees. The Board of Directors shall constitute a remuneration committee (the "Remuneration Committee") to determine the emoluments from time to time of the employees of the Group and an audit committee (the "Audit Committee") to review the annual financial statements of the Group before submission to the Board of Directors for approval and to review reports from management and the external auditors on accounting and internal control matters. The Remuneration Committee and the Audit Committee shall each comprise the Class B Directors and the Chairman and such other Directors as are nominated by the Board of Directors. The chief financial officer of the Group shall be a member of the Audit Committee. A Class B Director shall have a casting vote in the case of an equality of votes at either the Remuneration Committee or the Audit Committee.

Art. 20. Conflict of interests.

20.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

20.2. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20.3. In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

20.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 20.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the Director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

20.5. Article 20.3. and 20.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 21. Statutory auditor.

21.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) (an "Auditor"). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-election.

21.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 22. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 23. Allocation of profits.

23.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

23.2. Subject to (i) the Board of Directors recommending payment of the same, (ii) the written consent of the Investor and (iii) the provisions of the present article, any Available Profits which the Company may determine to distribute in respect of any financial year shall be distributed amongst the holders of the A Ordinary Shares and B Ordinary Shares (pari passu as if the same constituted one class of share) according to the number of such shares held by the relevant shareholder at the relevant time.

23.3. The Company shall, before application of any profits to reserve or for any other purpose, except for the mandatory application to the legal reserve, accrue the B Preference Dividend at the annual rate of 10% of the Issue Price per Share (excluding any associated tax credit) compounded annually on 31 December in each year which shall accrue daily and be calculated in respect of the period to such date assuming a 365-day year.

23.4. Unless directed to the contrary by the holders of a majority in number of the B Preference Shares, the accrued B Preference Dividend shall be declared by the Company and paid immediately prior to an Exit or, if earlier:

23.4.1 the date falling 7 years after the Completion Date; or

23.4.2 the date of any earlier redemption of the relevant B Preference Shares,

to the person registered as the holder of the relevant B Preference Share or Shares on that date and shall be deemed to accrue from day to day after as well as before the commencement of a Liquidation and shall therefore be payable by a liquidator in respect of any period after such commencement in priority to other claims or rights of shareholders in respect of share capital.

23.5. The B Preference Dividend shall, provided the Company has sufficient Available Profits out of which to pay the same and notwithstanding that such dividend is expressed to be cumulative, automatically become a debt due from, and immediately payable by, the Company once declared as specified in article 23.4.

23.6. Where by reason of the Company having had insufficient Available Profits it is in arrears with the payment of any B Preference Dividend, the first Available Profits arising thereafter shall be applied first, in or towards paying off all accruals and/or unpaid amounts of B Preference Dividend and thereafter in or towards redeeming all B Preference Shares which have not been redeemed on or by the due date for redemption in accordance with article 6.3. to 6.13. (Redemption rights).

23.7. The rights as regards return of capital attaching to each class of Shares shall be as set out in article 24.2.1. to article 24.2.5.

Art. 24. Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event that the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

24.2. On a return of capital on liquidation or otherwise (except on a Solvent Reorganisation), the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities (including, for the avoidance of doubt, any debts arising from nonpayment of B Preference Dividends) and all other sums payable in priority shall be applied in the following order:

24.2.1. in priority to any payments to be made pursuant to articles 24.2.2. to 24.2.5. (inclusive), in paying to each holder of B Preference Shares in respect of each B Preference Share of which it is the holder, an amount equal to (i) 100% of the Issue Price thereof and (ii) the aggregate amount of any accruals and/or unpaid amounts of B Preference Dividend (to be calculated down to and including the date of the return of capital);

24.2.2. in priority to any payments to be made pursuant to articles 24.2.3. to 24.2.5. (inclusive), in paying to each holder of A Preference Shares in respect of each A Preference Share of which it is the holder, an amount equal to 100% of the Issue Price thereof;

24.2.3. in priority to any payments to be made pursuant to articles 24.2.4 and 24.2.5. (inclusive), in paying to each holder of B Ordinary Shares in respect of each B Ordinary Share of which it is the holder, a sum equal to the Issue Price thereof;

24.2.4. in priority to any payments to be made pursuant to article 24.2.5, in paying to each holder of A Ordinary Shares in respect of each A Ordinary Share of which it is the holder, a sum equal to the Issue Price thereof; and

24.2.5. the balance of such assets (if any) after all payments to be made in priority shall be distributed amongst the holders of the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares (pari passu as if the same constituted one class of Shares) according to the number of such Ordinary Shares held by the relevant Shareholder at the relevant time.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 26. Definitions. Wherever used in these Articles, unless otherwise defined herein, or unless the context shall otherwise require, shall have the same meaning ascribed to them therein, and the following terms have the following meanings:

“Accepting Shareholders” has the meaning set forth in article 9.4.

“Articles” has the meaning set forth in article 1.

“Assets Sale” means a sale by the Company or any other Group Company of all or substantially all of the Group’s business, assets and undertaking to a single buyer or to one or more buyers as part of a single transaction or series of connected transactions (other than as part of a Solvent Reorganisation).

“Available Profits” means profits of the Company available for distribution within the meaning of applicable legislation.

“B Preference Dividend” means, in respect of each B Preference Share, a fixed cumulative preferential dividend.

“Board of Directors” means the board of directors (conseil d’administration) of the Company from time to time.

“Business Day” means any day other than a Saturday, Sunday or French, or Luxembourg, public or bank holiday.

“Buyer Group” means the Proposed Buyer and its subsidiary undertakings, its parent undertaking (whether direct or indirect) and any other subsidiary undertakings of such parent undertaking at the relevant time).

“Call Option” means the option that any Other Shareholder which has failed to comply with its obligation under article 9.5 is deemed to have granted with respect to his Shares to each Accepting Shareholder.

“Chairman” means a non-executive Director who shall be appointed as chairman of the Board of Directors.

“A Ordinary Shares” has the meaning set forth in article 5.

“A Preference Shares” has the meaning set forth in article 5.

“B Ordinary Shares” has the meaning set forth in article 5.

“B Preference Shares” has the meaning set forth in article 5.

“Co-Investment Scheme” means any co-investment scheme, being a scheme under which certain officers, employees, members or partners of an Investor or its investment adviser, general partner, manager, operator, nominee or any member of its Investor Group are entitled or required (as individuals or through a Fund or any other vehicle) to acquire Shares and/or any other security issued by any member of the Group.

“Company” has the meaning set forth in article 1.

“Company Redemption Notice” has the meaning set forth in article 6.6.

“Completion Date” means 9 December 2014.

“Defaulting Shareholder” has the meaning set forth in article 7.3.

“Directors” has the meaning set forth in article 14.

“Drag Completion Date” means the date specified by the Accepting Shareholders.

“Drag Notice” means a written notice given by the Accepting Shareholders to the Other Shareholders in accordance with article 9.5.

“Exit” means any of a Sale, an Asset Sale, a Quotation or a Liquidation.

“Family Member” means in relation to a Relevant Employee, that person's spouse or children (including step-children).

“Family Trust” means in relation to a Relevant Employee, a trust or settlement set up wholly for the benefit of that person and/or that person's Family Members.

“Final Leaving Date” means the date which is six (6) months from the relevant Leaving Date.

“Fund” means any fund, bank, company, unit trust, investment trust, investment company, limited, general or other partnership, industrial provident or friendly society, any collective investment scheme (as defined by the Financial Services and Markets Act 2000 (“FSMA”)), any investment professional (as defined in article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005 (the “FPO”)), any high net worth company, unincorporated association or partnership (as defined in article 49(2) of the FPO), or any high value trust (as defined in article 49(6) of the FPO), any pension fund or insurance company or any person who is an authorised person under FSMA.

“Further Drag Shares” has the meaning set forth in article 9.7.

“Further Leaver Shares” has the meaning set forth in article 11.8.

“Garden Leave” means any period during which the Company or any other Group Company shall, in respect of an employee and pursuant to the service agreement between the Company or relevant Group Company and that employee, cease or have ceased to provide that employee with work following notice of termination being given by the Company or other relevant Group Company pursuant to such service agreement.

“Group” means the Company and any company which is a subsidiary undertaking of the Company from time to time and references to “Group Company” and “members of the Group” shall be construed accordingly.

“Independent Expert” means a leading French firm of accountants (acting as an expert and not as an arbitrator) nominated by the Shareholders concerned. Should the Shareholders disagree on the name of the Independent Expert, the Independent Expert shall be appointed by the President of the President of the (Paris) Commercial Court (Tribunal de commerce de Paris) acting in summary proceedings (statuant en la forme des référés) and without appeal, upon request of the most diligent Shareholder.

“Investor” means the holder(s) of the B Ordinary Shares from time to time.

“Investor Associate” means in relation to an Investor:

- (a) each member of that Investor’s Investor Group (other than the Investor itself);
- (b) any general partner, limited partner or other partner in, or trustee, nominee, custodian, operator or manager of, or investment adviser to, that Investor or any member of its Investor Group;
- (c) any group undertaking of any general partner, trustee, nominee, custodian, operator or manager of, or investment adviser to, that Investor or any member of its Investor Group (excluding any portfolio company thereof);
- (d) any Fund which has the same general partner, trustee, nominee, operator, manager or investment adviser as that Investor or any member of its Investor Group;
- (e) any Fund which is advised, or the assets of which (or some material part thereof) are managed (whether solely or jointly with others), by that Investor or any member of its Investor Group;
- (f) any Fund in respect of which that Investor or any member of its Investor Group is a general partner; and/or
- (g) any Co-Investment Scheme of that Investor or its investment adviser, manager, operator, nominee or any member of its Investor Group.

“Investor Group” means in relation to an Investor, that Investor and its subsidiary undertakings or, as the case may be, that Investor, any parent undertaking, whether direct or indirect, of that Investor and any other subsidiary undertaking of any such parent undertaking from time to time (excluding any portfolio company thereof).

“Issue Price” means the price at which the relevant Share is issued, being the aggregate of the amount paid up or credited as paid up in respect of the par value thereof and any share premium thereon.

“Law” has the meaning set forth in article 1 of the Articles.

“Leaver” means:

- (a) any Shareholder who is on or at any time after the Completion Date a Relevant Employee and who subsequently ceases, or has ceased, to be a Relevant Employee;
- (b) any Shareholder who is on or at any time after the Completion Date a Relevant Employee, who remains a Relevant Employee but who becomes or has become a Non-Contributory Employee;
- (c) any Shareholder who is (or is the nominee of) a Family Member of any person who is on or at any time after the Completion Date a Relevant Employee, who subsequently either ceases to be a Relevant Employee or remains a Relevant Employee but who becomes or has become a Non-Contributory Employee;
- (d) any Shareholder who is (or is the nominee of) the trustee of a Family Trust of any person who is on or at any time after the Completion Date a Relevant Employee, who subsequently either ceases to be a Relevant Employee or remains a Relevant Employee but who becomes or has become a Non-Contributory Employee, in each case in respect of the Shares held on behalf of such person or on behalf of any Family Member of such person;
- (e) any Shareholder (not being an Investor) holding Shares as a result of a transfer made after the Completion Date by a person in relation to whom such Shareholder was a Permitted Transferee who ceases to be such a Permitted Transferee in relation to such person, including, without limitation, any Shareholder who ceases to be the spouse of a Relevant Employee;
- (f) any person who holds or becomes entitled to any Shares (i) following the death of a Shareholder, (ii) following the bankruptcy of a Shareholder (if an individual) or the receivership, administrative receivership, administration, liquidation or other arrangement for the winding-up (whether solvent or insolvent and including anything which is analogous to the foregoing in an relevant jurisdiction) of a Shareholder (if a company) not being an Investor or a nominee of an Investor, or (iii) following the exercise of an option after ceasing to be a Relevant Employee or whilst a Relevant Employee after becoming a Non-Contributory Employee; or
- (g) any Shareholder holding Shares as a nominee for any person who is on or at any time after the Completion Date a Relevant Employee, who subsequently either ceases, or who has ceased, to be a Relevant Employee or who remains a Relevant Employee but who becomes, or has become, a Non-Contributory Employee, in either case in respect of the Shares held on behalf of such person,

provided that, for the purposes of this definition, a person shall be deemed to cease or have ceased to be a Relevant Employee on the date on which the relevant individual is given notice of termination of his employment or, as the case may be upon the commencement of any period during which the relevant individual is placed on Garden Leave, (notwithstanding that the relevant individual remains an employee of the Company or any other Group Company) or in the case of a Relevant Employee who has become a Non-Contributory Employee, upon the date on which the Relevant Employee was designated as a Non-Contributory Employee by the Board of Directors (with written consent of the Investor).

“Leaver’s Shares” means all of the Shares held by a Leaver, or to which he is entitled, on the Leaving Date, and any Shares acquired by the Leaver after the Leaving Date whether under an employee share scheme or otherwise, or to which he is entitled after the Leaving Date.

“Leaving Date” means the date on which the relevant person becomes a Leaver.

“Liquidation” means the voluntary dissolution or liquidation of the Company.

“Net Financial Debt” means all financing liabilities of the Group, calculated as the sum of all interest bearing, and interest free, payables including but not limited to bank credits, borrowings, shareholder loans, accrued interest thereon, and other debts of the Company (including leasing liabilities, factoring, pension liabilities, senior debt and accrued interest on senior debt, and liabilities relating to late suppliers and late social security contributions/taxes and other financial debt and debt of other members of the Group), less cash and cash equivalents. For the avoidance of doubt, for the purposes of calculating the “Fair Price” for the purposes of article 11, each of the financial debt items contained within the definition of Net Financial Debt shall be taken from the latest consolidated audited financial statements of the Company and reconciled, as appropriate, to the relevant Leaving Date.

“New Holding Company” means a new holding company of the Company formed for the purpose of facilitating a Refinancing or a Quotation.

“Non-Contributory Employee” means an employee who ceases or has ceased for any reason to work for or provide any contribution to the Group for a period of more than six consecutive months (excluding any period of Garden Leave or maternity, adoption or paternity leave) and who is designated by the Board of Directors as a Non-Contributory Employee.

“Offeror” means any person making a Qualifying Offer including, for the avoidance of doubt, in connection with a Solvent Reorganisation or an offer by a New Holding Company in connection with a Refinancing where the share ownership structure of that company will, following such Refinancing, be materially similar to the share ownership structure of the Company prior to the Refinancing.

“Offeror Group” means the Offeror and its subsidiary undertakings, its parent undertakings (whether direct or indirect) and any subsidiary undertakings of such parent undertaking at the relevant time.

“Other Shareholders” has the meaning set forth in article 9.5.

“Ordinary Shares” means the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares and any other ordinary shares in the capital of the Company that may be issued from time to time.

“Permitted Transferee” means, in respect of a Shareholder, a person to whom such person is permitted to transfer Shares under article 8.

“Proposed Buyer” has the meaning set forth in article 10.1.

“Proposed Sellers” has the meaning set forth in article 10.1.

“Qualifying Offer” means a bona fide offer in writing on arm's length terms which is made by or on behalf of an Offeror which is communicated to any one or more of the Shareholders, and which is for all of the Ordinary Shares not already owned by the Offeror or persons connected or acting in concert with the Offeror and, to the extent that any of the Preference Shares are not or will not be redeemed in accordance with the provisions of article 6 on or before the date on which the sale resulting from the Qualifying Offer is completed, for all the Preference Shares not already so owned.

“Quotation” means the admission of the whole of any class of the issued share capital of the Company (or any New Holding Company) to the Official List of the Financial Conduct Authority, and to trading on the London Stock Exchange's market for listed securities, or to trading on the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange, or on any other Recognised Stock Exchange or other stock exchange nominated by the directors of the Company appointed by the Investor.

“Refinancing” means a refinancing or recapitalisation of the Company (with the written consent of the Investor) including the repayment or redemption of all or any of the Shares and/or any shares or other debt securities issued by the Company or any other Group Company.

“Relevant Employee” means (a) an employee of the Company or any other Group Company and/or (b) a Director or director of any Group Company (other than a Class B Director).

“Relevant Shares” has the meaning set forth in article 7.4.

“Sale” means the sale of all (or such lower percentage as may be specified by the Investor) of the Shares to a single buyer or to one or more buyers as part of a single transaction or a series of connected transactions (other than as part of a Solvent Reorganisation).

“Sale Notice” means a notice served on a Leaver by the Company (which notice may be served on one or more occasions if the first and subsequent notices do not relate to all of the Leaver's Shares) notifying him that he is, with immediate effect, deemed to have offered such number and class of his Leaver's Shares to the Company or to such person(s) (including the Company and/or the Investor) as the Company may specify in the notice.

“Security Interest” means any mortgage, charge (whether fixed or floating) lien, encumbrance, option, pledge, assignment, trust arrangement or other security interest of any kind and any agreement (whether conditional or otherwise) to create any of the foregoing.

“Share” means any share in the capital of the Company from time to time.

“Shareholder Redemption Notice” has the meaning set forth in article 6.7.

“Shareholders' Agreement” means any shareholders' agreement relating to the Company.

“Solvent Reorganisation” means a solvent reorganisation of the Group by any means, including the acquisition of the Company by a New Holding Company, or any other reorganisation involving the Company's share or debt capital (including

the conversion, consolidation, sub-division, reclassification or redesignation (as appropriate) of Shares into a single class of ordinary shares) in preparation for an Exit.

“Tagging Shareholder” means a Shareholder who accepts a Tag Offer.”

Second resolution

The Shareholders further resolve to classify (i) Mr Jacques Deret, born at Juigné-sur-Sarthe, France, on 23 December 1948, who has been appointed as a Class B Director by written resolution of the shareholders on 27 January 2015, as a Class C Director for an unlimited duration; (ii) Mr. Michael Troy Duncan, born at Texas, United States of America, on 28 July 1967, who has been appointed as a Class B Director by written resolution of the shareholders on 9 December 2014 as a Class C Director for an unlimited duration; (iii) Mr Daniel Chassagnon born at Lyon, France on 7 July 1964 who has been appointed as a Class A Director by written resolution of the shareholders on 9 December 2014 as a Class C Director for an unlimited duration; and (iv) Mr Adrien Mangé, born at Paris, France, on 1 July 1973, who has been appointed as a Class A Director by written resolution of the shareholders on 9 December 2014 as a Class C Director for an unlimited duration;

As a consequence of the aforementioned resolution, the Shareholders declare that the board of directors of the Company will be composed as follows:

- Mr Erick Rinner Class B Director,
- Mr Olivier Antomarchi, Class B Director;
- Mrs Laetitia Vauchez, Class A Director,
- Mr Daniel Chassagnon, Class C Director,
- Mr Adrien Mangé, Class C Director,
- Mr Michael Troy Duncan, Class C Director, and
- Mr Jacques Deret, Class C Director.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-huit février.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est tenue

l’assemblée générale extraordinaire (l’«Assemblée») des actionnaires (les «Actionnaires») de Cavalier International S.A. une société anonyme, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.523, constituée suivant un acte reçu par le notaire Me Edouard Delosch en date du 31 octobre 2014, publié le 27 novembre 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3582. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 4 décembre 2014 publié le 23 janvier 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 182.

Les actionnaires présents ou représentés à l’Assemblée, ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les parties présentes et le notaire, restera annexée au présent acte.

L’Assemblée Générale est présidée par Dominique Reichelt, Rechtsanwältin, ayant une adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président comme secrétaire de l’Assemblée Générale (la «Secrétaire») et l’Assemblée Générale élit Fanny Kindler, avocat, ayant une adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l’Assemblée Générale (le «Scrutateur»).

(le Président, la Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme «le Conseil de l’Assemblée Générale»).

Le Conseil de l’Assemblée Générale étant dûment constitué, le Président déclare et demande au notaire de prendre acte que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

1. Modification intégrale des statuts de la Société à l’exception des articles 1 et 4 qui restent inchangés;

2. Classifier M. Jacques Deret, M. Troy Duncan, M. Daniel Chassagnon et M. Adrien Mangé comme directeurs de Classe C de la Société.

Les parties comparantes de la Société ont parfaitement pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale qui leur a été communiqué avant.

L'Assemblée Générale, après délibération, ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier et procéder à la refonte complète des statuts de la Société, à l'exception de l'article 1 «Forme et dénomination» et de l'article 4 «Objet social», qui auront désormais la teneur suivante:

STATUTS COORDONNES

« **Art. 1^{er}. Forme et dénomination.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Cavalier International S.A. (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, du Conseil d'Administration.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) Actions Ordinaires A, un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) Actions Privilégiées A, (iii) huit cent soixante-quinze mille (875.000) Actions Ordinaires B et sept millions huit cent soixante-quinze mille (7.875.000) Actions Privilégiées B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Excepté si le contexte le requiert autrement, toute référence faite ci-après aux «actions» ou «Actions» inclut les Actions Ordinaires A, les Actions Privilégiées A, les Actions Ordinaires B et les Actions Privilégiées B et toute référence faite ci-après aux «Actionnaires» ou à l'«Actionnaire» s'interprète en conséquence.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. Chaque actionnaire de la Société utilisera ses droits par rapport à la Société pour faire en sorte que toutes les Actions Privilégiées, pour autant que ce soit légal et conforme aux Statuts, soient rachetables immédiatement avant une Sortie, et conviendra:

6.3.1 d'exercer ses droits de vote et ses droits; et

6.3.2 de prendre d'autres mesures nécessaires, pour effectuer ce rachat ou tout rachat conformément à l'article 6.4. ou à l'article 6.7.

6.4. La Société peut, avec l'Accord de l'Investisseur et conformément aux modalités de tout document de finance auquel le Groupe est partie et si elle obtient toutes les approbations appropriées selon la loi applicable, à tout moment et à condition qu'un préavis écrit d'au moins vingt-cinq Jours Ouvrables soit adressé aux détenteurs des Actions Privilégiées, racheter le nombre total d'Actions Privilégiées, tel que précisé dans le préavis.

6.5. En revanche, en l'absence d'un accord entre les détenteurs d'une majorité en nombre d'Actions Privilégiées B (i) tout rachat conformément à l'article 6.3. ou l'article 6.4. sera un rachat d'Actions Privilégiées B (en priorité sur tout rachat des Actions Privilégiées A) sauf si et jusqu'à ce que toutes les Actions Privilégiées B aient été rachetées et (ii) tout rachat, soumis à l'article 6.7., se fera au pro rata du nombre d'Actions Préférentielles (de la classe correspondante) détenu par chaque associé.

6.6. Dans les cas où les Actions Privilégiées seront rachetées conformément aux articles 6.3. ou 6.4., la Société donnera aux détenteurs d'Actions Privilégiées qui détiennent des Actions rachetables un avis préalable écrit du rachat (un "Avis de Rachat de la Société"). Cet Avis de Rachat de la Société précisera les Actions Privilégiées à racheter et la date fixée pour le rachat (qui dans le cas d'un rachat immédiatement avant une Sortie sera la date prévue pour le rachat) et sera donné au moins 20 et au plus 30 Jours Ouvrables avant la date fixée pour le rachat. Dans le cas d'un rachat immédiatement avant une Sortie, l'Avis de Rachat dépendra de cette Sortie s'effectuant dans un délai d'un mois à compter de la date fixée pour le rachat, faute de quoi l'Avis sera abrogé.

6.7. Nonobstant l'article 6.3., l'Investisseur peut à tout moment demander à la Société, en lui signifiant par notification (une "Notification de Rachat d'Actionnaire"), de (i) racheter toutes les Actions Privilégiées B alors en circulation si ou (ii) de convertir toutes les Actions Privilégiées B en Actions Ordinaires B et/ou toutes les Actions Ordinaires B en circulation en Actions Ordinaires A (à raison de une contre une), lorsque à tout moment:

6.7.1 la Société n'a pas payé le Dividende Privilégié B dans les 10 Jours Ouvrables à compter de la date d'échéance (indépendamment du fait que ce dividende soit illégal);

6.7.2 la Société n'a pas racheté toute Action Privilégiée conformément aux exigences de cet article 6 endéans 10 Jours Ouvrables à compter de la date d'échéance (indépendamment du fait que ce rachat soit illégal);

6.7.3 une résolution pour la liquidation de la Société, une résolution pour une réduction dans le capital de la Société ou une résolution changeant chacun des droits afférents aux Actions Privilégiées B;

6.7.4 la Société est en violation substantielle des dispositions essentielles contenues de tout Pacte d'Actionnaires ou des Statuts;

6.7.5 la Société et/ou toute société du Groupe est en violation substantielle de toute modalité contenue dans un document financier auquel la Société ou toute société du Groupe est partie; ou

6.7.6 tout actionnaire (autre qu'un Investisseur) viole une des obligations du pacte d'actionnaires, le cas échéant, ou des présents statuts.

6.8. L'Investisseur aura le droit de retirer une Notification de Rachat d'Actionnaire dans l'intérêt de la Société par notification écrite à cet effet avant que le rachat ait lieu.

6.9. Lorsqu'une Notification de Rachat d'Actionnaire a été dûment donnée, la Société sera tenue, pour autant que cela soit légal, de racheter les Actions privilégiées visées dans la Notification de Rachat d'Actionnaire le premier Jour Ouvrable suivant la réception de cette notification (dont le jour sera celui de la date fixée pour le rachat).

6.10. Si la Société est incapable de racheter entièrement le nombre approprié d'Actions Privilégiées à la date fixée pour le rachat, la Société rachètera, sous réserve de l'ordre de priorité prévu aux articles 6.5. et 6.7., autant d'Actions Privilégiées qu'il peut être légalement et proprement racheté et la Société rachètera le solde dès qu'elle sera légalement et proprement capable de le faire.

6.11. A la date fixée pour le rachat, tous les détenteurs d'Actions Privilégiées considérées comme rachetées seront tenus de livrer au siège social de la Société, une procuration signée autorisant le transfert de ces Actions Privilégiées de manière à ce qu'elles puissent être annulées. Dès réception de cette procuration, la Société paiera au détenteur le montant qu'elle lui doit dans le cadre de ce rachat contre remise d'un accusé de bonne réception des montants du rachat.

Le jour du rachat de toutes les Actions Privilégiées, il sera payé un montant équivalent à:

6.11.1 100% du prix auquel l'Action Privilégiée en question a été émise; et

6.11.2 toutes les accumulations et/ou les montants impayés du Dividende Privilégié B attachée à toute Action Privilégiée B, calculés jusqu'à et incluant la date du paiement actuel, et ce montant total deviendra à ce moment, pour autant qu'il soit légal, une dette due par et immédiatement payable par la Société aux détenteurs de ces Actions Privilégiées. Si et dans la mesure où la dette ainsi constituée n'est pas payée dans son intégralité à l'échéance, le montant impayé portera intérêt au taux annuel de 4% au-dessus du taux de base de la Banque Centrale du Luxembourg.

6.12. Si la loi oblige la Société à procéder à des déductions ou à des retenues sur tout paiement de rachat de toute Action Privilégiée détenue par un Investisseur, le montant payé sur ce rachat conformément aux articles 6.11.1. et 6.11.2. sera augmenté dans la mesure nécessaire pour garantir qu'après cette déduction ou retrait, les destinataires reçoivent une somme nette égale à la somme qu'ils auraient reçue si aucune déduction ou aucun retrait n'avaient été effectués.

6.13. Si la Société ne réussit pas ou est incapable de racheter toutes les Actions Privilégiées dans leur intégralité à l'échéance du rachat pour quelque raison que ce soit, toutes les sommes qui peuvent légalement être appliquées pour racheter les Actions Privilégiées seront appliquées dans l'ordre de priorité spécifié à l'article 6.5.

6.14. En cas de Vente, dans ce cas et nonobstant toute indication contraire figurant dans les conditions régissant ladite Vente, mais sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, les Actionnaires vendeurs devront, immédiatement avant cette Vente, faire en sorte que la contrepartie (toutes les fois qu'elle est reçue) soit placée sur un compte de dépôt désigné et soit répartie entre les Actionnaires vendeurs selon les montants et selon l'ordre de priorité qui s'appliqueraient à un remboursement du capital, conformément à l'article 24.2.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1. Transferts

Aucun transfert de l'intérêt bénéficiaire dans toute Action ne pourra être effectué si les dispositions d'un pacte d'actionnaires ne permettent pas le transfert de la propriété juridique de cette Action.

7.2 Tout Actionnaire (autre qu'un Investisseur) consent avec l'Investisseur qu'il ne pourra sans le consentement écrit de l'Investisseur:

7.2.1 effectuer un transfert de l'une quelconque de ses Actions, en dehors d'un transfert conformément à (i) à la loi et (ii) aux articles 8 (Transferts d'Actions autorisés), 9 (Vente forcée), 10 (Sortie conjointe) ou 11 (Actionnaires sortants); ou

7.2.2 créer ou permettre que soit créée une Sûreté sur l'une quelconque de ses Actions.

7.3 Conformément à l'article 7.2.1, la Société pourra (et devra si l'Investisseur le lui demande par une instruction écrite) demander à tout Actionnaire Sortant ou autre Actionnaire de lui fournir toute information et/ou justificatif que le Conseil d'Administration pourra raisonnablement demander en relation avec un transfert envisagé et, faute de fournir cette information et/ou ce justificatif dans les 10 Jours Ouvrables d'une demande en ce sens, le Conseil d'Administration, immédiatement après réception d'une instruction écrite de l'Investisseur, ou plus généralement avec l'accord écrit de ce dernier, notifiera à l'Actionnaire Sortant (comme défini ci-dessous) ou l'Actionnaire (l'«Actionnaire Défaillant») qu'un manquement aux dispositions des Statuts relatives au transfert est censé s'être produit, auquel cas la Société refusera d'enregistrer tout transfert des Actions concernée (s) (sauf accord écrit de l'Investisseur).

7.4 L'expression «Actions Concernées» désigne les Actions que l'Actionnaire Défaillant détient ou celles auxquelles il a droit, toute autre Action émise conformément à l'exercice d'un droit attaché aux Actions Concernées ou conformément à une offre faite au détenteur de celles-ci, et toute Action précédemment détenue par lui qui a été transférée en violation de l'article 7.2.1. ou conformément à l'article 8 (Transferts autorisés).

7.5 Chaque Dirigeant et Administrateur Indépendant s'engagent envers la Société et l'Investisseur, si, conformément aux Statuts, un Pacte d'Actionnaires ou tout autre document de transaction relatif à un tel Pacte d'Actionnaires, il est demandé à toute personne de transférer des Actions auxquelles l'Actionnaire a droit à titre de bénéficiaire, à:

7.5.1 obtenir le transfert de l'intérêt légal dans ces Actions au cessionnaire concerné, libre de toute Sûreté et la signature par le détenteur concerné de tout accord, acte et autre document nécessaires pour réaliser ce transfert; et

7.5.2 transférer son intérêt bénéficiaire dans ces Actions, libre de toute Sûreté au cessionnaire concerné, en même temps que le transfert de l'intérêt légal dans ces Actions est réalisé,

et chaque Dirigeant et Administrateur Indépendant s'engagent à signer tout accord, acte et autre document nécessaires pour réaliser ce transfert.

7.6. Par les présentes, chaque Actionnaire désigne irrévocablement un Administrateur pour être son mandataire afin de signer, remplir et remettre tout formulaire de transfert ou autre document nécessaire pour donner effet aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires conclu pour son compte et en son nom, y compris à l'égard de tout transfert conformément à cet article 7., 9. (Vente forcée), 10. (Sortie conjointe) ou 11. (Actionnaires sortants).

Art. 8. Transferts autorisés d'actions. Nonobstant les dispositions de l'article 7.2.1:

8.1 tout Employé Concerné pourra à tout moment transférer les Actions à:

8.1.1 un Membre de sa Famille de plus de 18 ans;

8.1.2. aux fiduciaires d'une Fiducie Familiale;

sous réserve que (a) à la suite de ce transfert l'Employé Concerné conserve au moins 50 % du nombre (i) d'Actions qu'il détenait à la suite de l'émission ou du transfert initial (suivant le cas) de ceux-ci et, dans le cas d'un transfert aux fiduciaires d'une Fiducie Familiale, sous réserve que l'accord écrit de l'Investisseur ait été donné quant à la structure de cette Fiducie Familiale (l'Investisseur ayant reçu de la part de l'Employé Concerné toute information pertinente prouvant le contrôle et la structure de ce trust nécessaire pour que l'Investisseur puisse prendre sa décision); et (b) le Membre de la Famille concerné, les fiduciaires ou la société (suivant le cas) (i) s'engageront (sous une forme raisonnablement acceptable pour l'Investisseur) à exercer tous les droits de vote attachés à ces Actions, et à signer toute forme de mandat, accord à brève échéance et autre document relatif à cet exercice conformément aux instructions de l'Employé Concerné; (ii) donneront à l'Employé Concerné un pouvoir complet, inconditionnel et irrévocable pour transférer ces Actions au nom du Membre de la Famille, des fiduciaires (suivant le cas) lors d'une Vente, ou accepter une Cotation, une Liquidation ou une Vente d'Actifs au nom de cette/ces personne(s); et (iii) remettront toute preuve d'identité que la Société ou l'Investisseur pourra demander à des fins de lutte contre le blanchiment d'argent;

8.2 Tout Actionnaire étant un fiduciaire d'une Fiducie Familiale pourra transférer à tout moment toute Action qu'il détient en cette qualité:

8.2.1 aux nouveaux fiduciaires ou fiduciaires restants d'une Fiducie Familiale lors de tout changement de fiduciaires;

8.2.2 à l'Employé Concerné ou l'un quelconque des Membres de la Famille âgé de plus de 18 ans au moment où il y a droit en vertu des conditions d'une Fiducie Familiale, sous réserve que les dispositions de l'article 8.1.2.(a) et (b) s'appliquent à ce transfert.

8.3. Chaque Investisseur (ou toute personne détenant des Actions en qualité de mandataire, dépositaire, fiduciaire ou autre au nom de l'Investisseur) pourra transférer à tout moment l'intérêt légal et/ou bénéficiaire dans toute Action ou tout Titre d'Emprunt détenu par lui à/aux:

8.3.1 un autre Investisseur, investisseur en capital risque/institutionnel ou toute autre personne qui, en faisant l'acquisition de l'intérêt concerné dans lesdites Actions, devient ou deviendra l'Investisseur;

8.3.2 l'Associé d'Investisseur de cet Investisseur ou tout autre membre du Groupe d'Investisseurs de cet Investisseur;

8.3.3 toute personne qui devient un directeur ou un conseiller d'un(e) société, fonds ou d'un partenariat en place de ce Cédant, ou en plus de ce dernier;

8.3.4 propriétaire bénéficiaire (beneficial owner) des Actions (suivant le cas), y compris, sans s'y limiter, à toute personne qui devient un actionnaire gérant, un mandataire ou un fiduciaire d'une société en commandite (limited partnership), d'une société d'investissement à capital variable (unit trust) ou de sociétés d'investissement (investment trust)

8.3.5 actionnaires d'une société en commandite (ou leurs mandataires) ou aux détenteurs de parts dans une société d'investissement à capital variable (ou leurs mandataires) lors d'une distribution en nature ou autre en vertu de l'accord de partenariat ou de l'acte de fiducie concerné;

8.3.6 mandataire ou dépositaire de cet Investisseur; ou

8.3.7 Administrateurs ou employés existants ou nouveaux du Groupe.

8.4 L'Investisseur pourra transférer les Actions Ordinaires A et/ou les Actions Privilégiées A qu'il détient immédiatement après la Sortie aux Employés ou Administrateurs du Groupe;

8.5. Tout Actionnaire détenant des Actions à la suite d'un transfert effectué par une personne à l'égard de laquelle cet Actionnaire était un Cessionnaire Autorisé pourra transférer à tout moment toute Action à la personne qui a transféré à l'origine ces Actions (ou à tout autre Cessionnaire Autorisé de ce cédant originaire), sous réserve que ce cessionnaire original soit resté un Actionnaire; et

8.6. Tout Actionnaire pourra transférer des Actions avec l'accord écrit de l'Investisseur.

Art. 9. Vente forcée.

9.1. Dans cet article «Offre Qualifiante» désigne une offre de bonne foi faite à des conditions de concurrence au nom et pour le compte d'une personne (incluant, pour éviter tout doute, une Réorganisation Solvable ou une offre par une Nouvelle Société Holding dans le cadre d'un Refinancement où la structure de l'actionnariat de la Société, suivant ce Refinancement, est similaire à la structure de l'actionnariat avant le Refinancement) (l'«Initiateur») qui est communiquée à un ou plusieurs Actionnaires et qui est pour les Actions Ordinaires non détenues par l'Initiateur ou par les personnes liées

ou agissant de concert avec l'Initiateur et, dans la mesure où l'une des Actions Privilégiées ne sont pas ou ne seront pas encore rachetées, conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires, le cas échéant, à la date ou avant la date à laquelle la vente résultant de l'Offre Qualifiante est terminée, pour les toutes les Actions Privilégiées non encore détenues.

9.2. Sous réserve des articles 9.3., 9.8. et 9.9., la contrepartie due pour chaque Action de la même classe conformément à l'Offre Qualifiante sera du même montant, de la même forme, payable à la même date et sera plus généralement soumise aux mêmes conditions de paiement.

9.3. Afin de déterminer si la contrepartie due conformément à l'Offre Qualifiante satisfait aux conditions de l'article 9.1., le terme «contrepartie»:

9.3.1 exclura toute contrepartie sous forme d'action, titre de créance ou autre garantie sur le capital de l'Offrant ou de tout membre du Groupe de l'Offrant, ou tout droit de souscription à, ou pour acquérir une action, un titre de créance ou autre garantie sur le capital de l'Offrant ou de tout membre du Groupe de l'Offrant, sous réserve que, si cette forme de contrepartie doit être exclue, l'Offre Qualifiante prévoit une contrepartie alternative pour chaque Action concernée qui soit d'une valeur équivalente à cette contrepartie autre qu'en espèces; et

9.3.2 pour éviter toute ambiguïté, exclura tout(e) option, droit préférentiel ou autre droit ou opportunité offert(e) de souscrire à ou d'acquérir une action, un titre de créance ou autre garantie sur le capital de l'Offrant ou de tout membre du Groupe de l'Offrant qui est en plus de la contrepartie offerte pour chaque Action aux termes de l'Offre Qualifiante.

9.4. Si les détenteurs de plus de 50 % des Actions Ordinaires B alors en circulation (les «Actionnaires Acceptants») ont indiqué qu'ils souhaitaient accepter l'Offre Qualifiante, dans ce cas les dispositions du présent article 9 s'appliqueront.

9.5. Les Actionnaires acceptants pourront remettre un Avis de Vente Forcée aux Actionnaires restants (les «Autres Actionnaires») informant de leur souhait d'accepter l'Offre Qualifiante, et chacun des Autres Actionnaires deviendra dès lors tenu d'accepter ladite Offre et transférer à l'Offrant (ou son mandataire) l'intérêt légal et bénéficiaire attaché à leurs Actions, à la date précisée par les Actionnaires Acceptant (la «Date de Réalisation de la Vente Forcée») en remettant à la Société à cette date ou avant celle-ci un contrat de vente dûment signé, ou une forme d'acceptation (acceptable pour les Actionnaires Acceptants) en vertu duquel les Autres Actionnaires font et assument des déclarations et garanties en ce qui concerne la propriété des Actions détenues par eux et devront, si cela leur est demandé par écrit par l'Investisseur signer et remettre tout autre document de transfert qui pourra être demandé à l'effet de transférer tout(e) action, titre de créance ou autre garantie à l'Offrant (ou son mandataire).

9.6 Si un Actionnaire supplémentaire ne respectait pas ses engagements aux termes de l'article 9.5., il sera dans ce cas censé avoir accordé une Option d'Achat à l'égard de ses Actions à tout autre Actionnaire Acceptant. L'Option d'Achat sera censée avoir été exercée par l'Avis de Vente Forcée. Dès réception par la Société (en dépôt pour cet Actionnaire) de la contrepartie due pour les Actions Concernées, la Société enregistra le transfert des Actions à l'Actionnaire Acceptant dans le registre des actionnaires. Dans cette hypothèse, si la contrepartie offerte aux Autres Actionnaires inclut le droit de souscrire à ou d'acquérir une action, un titre de créance ou autre garantie sur le capital de l'Offrant (ou de tout membre du Groupe de l'Offrant) comme alternative (que ce soit en tout ou partie) à la contrepartie payable en espèces, les Actionnaires Acceptant auront alors également le droit de choisir quelle alternative accepter au nom de l'Autre/des autres Actionnaire (s) concerné(s) (et pourront choisir différentes alternatives pour différents autres Actionnaires) et ni le Conseil d'Administration, ni la Société ni tout Actionnaire Acceptant n'encourent de responsabilité à l'égard des Autres Actionnaires en relation avec ce choix.

9.7. Si des Actions sont attribuées par la Société (que ce soit à la suite de l'exercice d'options ou de droits préférentiels préexistants ou autrement) à tout moment après la date de l'Avis de Vente Forcée («Actions Consécutives à une Vente Forcée»), les Actionnaires Acceptants (dont la composition sera déterminée sans tenir compte des détenteurs d'Actions consécutives à une Vente forcée qui sont des Actions Ordinaires A ou des Actions Privilégiées A) seront autorisés à remettre une notification écrite aux détenteurs d'Actions Consécutives à une Vente Forcée obligeant ces derniers, ainsi que les Actionnaires Acceptants, d'accepter l'Offre Qualifiante et de transférer à l'Offrant (ou son mandataire) leurs Actions Consécutives à une Vente Forcée à la date spécifiée dans cette notification et pour la même contrepartie que celle de l'Offre Qualifiante. Les dispositions des articles 9.5. et, dans la mesure où l'Investisseur en fait la demande par instruction écrite, des articles 9.8. et 9.9. s'appliqueront en conséquence à tout transfert d'Actions en vertu du présent article 9.7.

9.8. Chaque Actionnaire supplémentaire paiera sa quote-part (calculée par référence au nombre d'Actions ordinaires détenues par chaque Actionnaire) en déduction du produit brut avant impôt à recevoir conformément à l'Offre Qualifiante, sans préjudice de toute autre déduction qui doit être légalement effectuée, des frais encourus par les Actionnaires Acceptants en relation avec l'Offre Qualifiante et le transfert des Actions conformément à celle-ci, dans la mesure où il peut être raisonnablement démontré que ces frais étaient encourus au nom des Autres Actionnaires.

9.9. Les dispositions de l'article 6.14. s'appliqueront à toute Vente en vertu du présent article 9 (mais non, pour éviter toute ambiguïté, à une Réorganisation Solvable ou à une offre faite par une Nouvelle Société Holding en relation avec un refinancement).

Art. 10. Vente conjointe.

10.1. Si à tout moment un ou plusieurs Actionnaires (les «Vendeurs Envisagés») propose(nt) de vendre à toute personne, dans le cadre d'une opération unique ou d'une série d'opérations connectées (en dehors d'une Réorganisation Solvable), un nombre donné d'Actions qui, si elles sont enregistrées, constitueraient une Vente (une «Vente Envisagée»), les Vendeurs

Envisagés remettront une notification écrite de toute Vente Envisagée aux autres détenteurs d'Actions, au moins 20 Jours Ouvrables avant la date envisagée de celle-ci. Cette notification mentionnera, dans la mesure où elle n'est pas déjà indiquée dans tout document d'accompagnement, l'identité de l'acheteur envisagé (l'«Acheteur Envisagé»), le prix de vente et toute autre condition de paiement, la date envisagée de la vente et le nombre d'Actions que l'Acheteur Envisagé souhaite acquérir.

10.2 La Vente Envisagée ne pourra être réalisée que si l'Acheteur Envisagé a proposé d'acheter sans réserve (indépendamment de la réglementation anti-trust) la Proportion Correspondante d'Actions Ordinaires détenues par chaque actionnaire (autre que l'Acheteur Envisagé ou les personnes qui lui sont liées ou qui agissent de concert avec lui) aux conditions suivantes:

10.2.1 la contrepartie payée pour chaque classe d'Action sera égale à la somme proposée pour chaque classe d'Action conformément à la Vente Envisagée; et

10.2.2 sous réserve de l'article 10.3., la contrepartie sera de la même forme que celle proposée pour les Actions dans la Vente Envisagée, payée au même moment et soumise aux mêmes conditions de paiement que ce que prévoit la Vente Envisagée,

(cette offre étant une «Offre Conjointe»).

10.3. Au sens de l'article 10.2.,

10.3.1 «contrepartie»:

(a) exclura toute contrepartie sous forme d'action, titre de créance ou autre garantie sur le capital de l'Acheteur Envisagé ou de tout membre du Groupe de l'Acheteur, ou tout droit de souscription à, ou pour acquérir une action, un titre de créance ou autre garantie sur le capital de l'Acheteur Envisagé ou de tout membre du Groupe de l'Acheteur, sous réserve que, si cette forme de contrepartie doit être exclue, une contrepartie alternative pour chaque Action concernée qui soit d'une valeur équivalente à cette contrepartie soit proposée; et

(b) Pour éviter toute ambiguïté, exclura tout(e) option, droit préférentiel ou autre droit ou opportunité offert(e) de souscrire à ou d'acquérir une action, un titre de créance ou autre garantie sur le capital de tout membre du Groupe de l'Acheteur qui est en plus de la contrepartie offerte pour chaque Action aux termes de la Vente Envisagée.

(c) «Proportion Concernée» désigne la même proportion des Actions Ordinaires détenues par chaque Actionnaire (autre que les Vendeurs Envisagés et l'Acheteur Envisagé ou personnes liées avec ou agissant de concert) comme la proportion des Actions Ordinaires B devant être transférées par les Vendeurs Envisagés dans la Vente Envisagée au nombre total d'Actions Ordinaires B détenues par le Vendeur Proposé avant le transfert.

10.4. Une Offre Conjointe sera faite par écrit et restera ouverte pour acceptation pendant 21 jours au minimum.

10.5. Si le nombre total d'Actions Ordinaires dans le cadre de l'Offre Conjointe acceptée est inférieur à la totalité des Actions Ordinaires qui sont soumises à l'Offre Conjointe (la différence étant le «Déficit Conjoint»), les Vendeurs Envisagés ont le droit (mais ne sont pas contraints) de céder à l'Acheteur Envisagé le nombre d'Actions Ordinaires détenues par eux qui est égal au Déficit Conjoint en addition des Actions Ordinaires A envisagées à être vendues par les Vendeurs Envisagés conformément à la Vente Envisagée.

10.6. Chaque Actionnaire qui accepte une Offre Conjointe (un «Actionnaire Conjoint»):

10.6.1 transfère sa participation économique dans les Actions Ordinaires conformément à ce qu'il a accepté dans l'Offre Conjointe à l'Acheteur Envisagé (ou son mandataire) à la date spécifiée aux Vendeurs Envisagés, et consent à donner des garanties, indemnités, représentations et clauses conformément à la Vente Conjointe avec les Vendeurs Proposés et

10.6.2 paye son action au prorata (calculé par référence au nombre d'Actions Ordinaires détenues par les Actionnaire (s) Conjoint(s), comme déduction du résultat brut avant impôt à être reçu conformément à l'article 10.2 sans préjudice des autres déductions devant être faites, des coûts encourus par les Vendeurs Envisagés en relation avec la Vente Proposée et le transfert des Actions dans la mesure où il peut raisonnablement être démontré que de tels coûts se sont produits au nom des Actionnaires Conjoints.

10.7. Si l'Acheteur Envisagé a également accepté d'acheter des Actions privilégiées aux Vendeurs Envisagés conformément à la Vente Envisagée, et dans la mesure où certains ou la totalité des Actionnaires (autres que les Vendeurs Envisagés et l'Acheteur Envisagé ou les personnes qui leur sont liées ou qui agissent de concert avec eux) détiennent des Actions privilégiées (suivant le cas), l'Acheteur Envisagé doit également proposer d'acquérir pour une contrepartie par Action privilégiée qui est égale à la plus importante contrepartie par Action privilégiée (suivant le cas) proposée aux Vendeurs Envisagés conformément à la Vente Envisagée mais prenant en considération la valeur de tout Dividende Privilégié B acquis mais non payé) la même proportion d'Actions privilégiées (suivant le cas) détenus par ces Actionnaires que la proportion d'Actions privilégiées (suivant le cas), qui doivent être transférées par les Vendeurs Envisagés, représente sur le nombre total d'Actions privilégiées (suivant le cas) détenus par les Vendeurs Envisagés avant le transfert. Les dispositions concernées du présent article 10 s'appliqueront aux d'Actions privilégiées détenus par ces Actionnaires et toute référence aux Actions ordinaires détenues par ces personnes sera interprétée en conséquence.

10.8. les dispositions de l'article 10 ne s'appliquent pas à la Vente Envisagée qui est un Transfert Permis selon l'article 8 ou tout transfert d'Actions conformément à l'article 7 ou conformément à une Offre Qualifiante selon l'article 9.

Art. 11. Actionnaires sortants.

11.1. Les dispositions du présent article 11 s'appliqueront, sous réserve de l'article 11.9 à tout Actionnaire Sortant et à toute Action d'Actionnaire Sortant.

11.2. Au cours d'une période commençant à la Date de Départ concernée et prenant fin à minuit, à six mois de date définitive de départ (la «Date Définitive de Départ»), l'Investisseur doit orienter la Société immédiatement signifier un Avis de Vente à l'Actionnaire Sortant (qui doit être donné à une ou plusieurs fois si le premier ou les avis successifs ne relate pas les Actions du Sortant) lui notifier qu'il est considéré comme avoir offert un tel nombre d'Actions Sortantes à la Société ou à toute personne (incluant la Société et/ou l'Investisseur) comme la Société le précise dans la notification (une «Notification de Vente»). À réception de l'Avis de Vente, l'Actionnaire Sortant concerné sera censé, sous réserve de l'article 11.3., avoir transféré, au Prix de vente fixé conformément à l'article 11.5., le nombre d'Actions de l'Actionnaire Sortant qu'il détient à la/aux personne(s) spécifié(s) dans l'Avis de Vente et à la date mentionnée ci-après. Sous réserve de l'article 11.3. et de tout retard imputable à l'Actionnaire Sortant, le transfert de propriété des Actions de l'Actionnaire Sortant conformément à l'Avis de Vente aura lieu à la date spécifiée dans celui-ci, laquelle ne pourra être au-delà de 20 Jours Ouvrables à compter de la date de l'Avis de Vente (ou lorsque le Juste prix est accepté ou fixé conformément aux articles 11.6.3 et 11.7.), sous réserve que le Juste prix pour les Actions Concernées ait été payé.

11.3. À tout moment après la signification de l'Avis de Vente conformément à l'article 11.2., mais avant le transfert de la propriété des Actions de l'Actionnaire Sortant auxquelles se réfère ledit Avis, l'Investisseur (par un avis écrit) et l'Actionnaire Sortant pourront, s'ils en sont d'accord, demander conjointement à la Société de révoquer l'Avis de Vente relatif aux Actions de l'Actionnaire Sortant, auquel cas le transfert des Actions de l'Actionnaire Sortant envisagé par cet Avis de Vente n'aura pas lieu. La révocation de l'Avis de Vente conformément au présent article 11.3. n'empêchera pas la Société de signifier un autre Avis de Vente conformément à l'article 11.2.

11.4. La Société pourra recevoir le prix d'achat concerné au nom de l'Actionnaire Sortant et inscrire le nom du cessionnaire envisagé dans le registre des actionnaires comme le détenteur des Actions de l'Actionnaire Sortant, et conservera le prix d'achat en dépôt (sans intérêt) pour le compte de l'Actionnaire Sortant. Le reçu de la Société pour le prix d'achat constituera une décharge valable pour le cessionnaire envisagé (qui ne sera pas censé connaître son affectation) et, après que son nom aura été enregistré dans le registre des actionnaires, la validité de la procédure ne pourra être remise en cause par personne. En cas d'acquisition des Actions de l'Actionnaire Sortant par la Société, celle-ci inscrira le nom du cessionnaire envisagé dans le registre des actionnaires comme le détenteur desdites Actions, et par la suite la Société prendra les mesures pour que le capital social soit annulé conformément à la législation applicable, et conservera le prix d'achat en dépôt (sans intérêt) pour le compte de l'Actionnaire Sortant.

11.5. Le «Prix de vente» sera (i) à l'égard de toute Action privilégiée faisant l'objet d'un Avis de Vente, le Prix d'émission et (iii) à l'égard de toute Action ordinaire:

11.5.1 en cas d'Actionnaire non fautif, à l'égard du pourcentage d'Actions Ordinaires A détenu par celui-ci comme indiqué ci-après à la colonne 2 en face de la période au cours de laquelle la Date de Départ tombe, le Prix d'émission et, à l'égard du solde d'Actions ordinaires détenu par lui (le cas échéant), le Juste prix;

11.5.2 en cas d'Actionnaire fautif, à l'égard des Actions Ordinaires A détenues par l'Actionnaire Sortant, le prix le plus bas entre le Prix d'Emission et le Juste prix,

sous réserve que, dans le cas de toute Action de l'Actionnaire Sortant qui a été acquise à l'origine par cet Actionnaire Sortant moyennant un transfert plutôt qu'une souscription, toute référence dans le présent article 11.5. au «Prix d'émission» sera censée être, en relation avec ces Actions, une référence au prix le plus bas entre le Prix d'émission et le montant payé par cet Actionnaire Sortant à la date de ce transfert.

(1)	(2)
Période au cours de laquelle l'Actionnaire Concerné devient un Actionnaire Sortant (Nombre d'années après la Date Concernée)	Pourcentage d'Actions Ordinaires A
0-1	100 %
1-2	75%
2-3	50 %
3-5	25 %
Plus de 5	20 %

11.6. Dans le présent article 11:

11.6.1 un Actionnaire Sortant sera censé être un «Actionnaire non fautif» dans des circonstances où l'Employé Concerné:

(a) cesse d'être un Employé Concerné uniquement en raison du fait que la Société concernée du Groupe cesse d'être une filiale de la Société;

(b) décède;

(c) cesse d'être un Employé Concerné ou devient un Employé non Contributif, en raison de la maladie ou d'une blessure;

(d) cesse d'être employé par une Société du Groupe en raison du fait que son contrat de travail a été résilié par la Société concernée du Groupe pour d'autres motifs qu'une faute professionnelle grave, une condamnation pénale en relation avec l'activité du Groupe ou la faillite personnelle. Au sens du présent article 11.6.1 (d), «faute professionnelle grave» désigne une conduite qui, en vertu du droit du travail français et la jurisprudence applicable peut être considéré comme une faute lourde ou une faute grave ou

(e) est (à l'entière discrétion de l'Investisseur) désigné par écrit comme étant un Actionnaire non fautif par l'Investisseur.

11.6.2 un Actionnaire Sortant sera censé être un «Actionnaire fautif» dans les cas où il n'est pas censé être un Actionnaire non fautif.

11.6.3 le «Juste prix» sera (i) dans le cas où (a) l'Actionnaire Sortant ou la Société manque gravement à l'une quelconque des dispositions de tout pacte d'actionnaires et, si le manquement peut être corrigé, il ne l'est pas dans les 14 jours suivant une notification écrite remise à cet effet; ou (b) la Société ou tout membre du groupe contrevient gravement à un document de financement, lorsque le montant prêté à la Société ou tout membre du groupe est supérieur à 1.000.000 EUR, le prix que la Société déterminera de manière raisonnable - sans recourir aux Auditeurs (comme défini à l'article 21) ou un Expert Indépendant - dans les 10 Jours Ouvrables suivant la date de l'Avis de Vente calculé sur la base d'une évaluation de la Société en utilisant un EBITDA multiple de 5, moins l'Endettement Financier Net; ou (ii) lorsque aucun manquement n'existe, le prix que l'Actionnaire Sortant et (avec l'accord écrit de l'Investisseur) la Société accepteront, dans les 10 Jours Ouvrables suivant la Date de Départ calculé sur la base d'une évaluation de la Société en utilisant un EBITDA multiple de 6, moins l'Endettement Financier Net, ou, faute d'accord, le prix que les Auditeurs (ou un Expert Indépendant, si les Auditeurs sont dans l'incapacité d'agir ou ne le souhaitent pas pour quelque raison que ce soit, ou si l'Investisseur fait une demande en ce sens par instruction écrite) détermineront conformément à l'article 11.7. en utilisant la même formule d'évaluation décrite ci-dessus (y compris, pour éviter toute ambiguïté, tous les éléments de dettes contenus dans la définition de l'Endettement Financier Net). Pour les besoins de l'article 11.6.3 «EBITDA» désigne les gains historiques de la Société avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement comme les derniers documents financiers consolidés du Groupe; et

11.6.4 la «Date Concernée» (dans le but de calculer la période spécifiée à la colonne (1) du tableau auquel se réfère l'article 11.5 ci-dessus) la plus tardive des dates entre la Date de Réalisation et la date à laquelle l'Actionnaire Concerné a acquis pour la première fois toute Action).

11.7. s'il appartient aux Auditeurs de fixer le Juste prix (cette expression sera censée, au sens du présent article 11.7., inclure une référence à l'Expert Indépendant si les Auditeurs sont dans l'incapacité d'agir ou ne le souhaitent pas ou si l'article 11.6.3 s'applique):

11.7.1 la Société demandera immédiatement aux Auditeurs de fixer le Juste prix basé sur l'évaluation de la Société calculée en appliquant la formule décrite à l'article 11.6.3;

11.7.2 les Auditeurs certifieront dès que possible le Juste prix (et dans tous les cas dans les 15 Jours Ouvrables) suivant la demande de la Société, et en certifiant les Auditeurs seront censés agir comme des experts et non comme arbitres;

11.7.3 les Auditeurs recevront des observations de la part des parties et seront autorisés à leur demander, et à toute Société du Groupe (et ces personnes s'engageront à déployer tous les efforts raisonnables pour fournir) toute information complémentaire qu'ils pourront raisonnablement considérer comme nécessaire, sous réserve que les principes juridiques d'une procédure impartiale et contradictoire soient pleinement respectés;

11.7.4 l'attestation des Auditeurs sera, en l'absence d'erreur manifeste, définitive et opposable; et

11.7.5 la Société fera en sorte que toute attestation requise en vertu des présents Statuts soit obtenue en toute diligence et que le coût d'obtention de celle-ci soit à la charge de la Société, à moins que le Juste prix tel que fixé par les Auditeurs ne soit pas supérieur au prix (le cas échéant) que la Société avait initialement notifié à l'Actionnaire Sortant et qui était à son avis le Juste prix (ou que, si le prix que la Société avait initialement notifié était de zéro, le Juste prix tel que fixé par les Auditeurs ne soit pas supérieur à 5 % du Prix d'émission des Actions), auquel cas le coût sera à la charge de l'Actionnaire Sortant.

11.8. Lorsque toute Action supplémentaire ou tout autre titre (les «Actions Supplémentaires de l'Actionnaire Sortant») sont acquises (moyennant souscription ou transfert) par un Actionnaire Sortant après la Date Définitive de Départ, les dispositions du présent article 11 s'appliqueront à ces Actions Supplémentaires de l'Actionnaire Sortant, aux mêmes conditions que celles appliquées aux Actions de l'Actionnaire Sortant, sauf que:

11.8.1 en ce qui concerne les Actions Supplémentaires de l'Actionnaire Sortant, la Date Définitive de Départ sera, au sens de l'article 11.2., celle qui est douze (12) mois après la date à laquelle ces Actions Supplémentaires de l'Actionnaire Sortant ont été acquises par l'Actionnaire Sortant; et

11.8.2 au sens de l'article 11.5.1, le pourcentage relatif aux autres Actions de l'Actionnaire sera de 100 %.

Art. 12. Assemblées des actionnaires de la Société.

12.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

12.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

12.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième mercredi de juin de chaque année à 11 h. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier Jour Ouvrable qui suit.

12.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

12.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 13. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

13.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

13.2. Chaque action donne droit à une voix.

13.3. À moins que la Loi, les Statuts ou un pacte d'actionnaires n'en disposent autrement, les résolutions d'une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

13.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

13.5. Si la première des conditions de l'article 13.4. n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux luxembourgeois, à un intervalle d'au moins quinze jours et au moins quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer sur la question à l'ordre du jour quel que soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

13.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société (le cas échéant).

13.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

13.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

13.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

Art. 14. Administration.

14.1. La Société sera gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») d'au moins trois (3) administrateurs (les «Administrateurs»).

Le Conseil d'Administration est composé d'au moins un (1) et de maximum trois (3) Administrateurs de classe A qui sont désignés par l'Investisseur et nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'après une liste de candidats (les «Administrateurs de classe A») d'au moins un (1) et de maximum trois (3) Administrateurs de Classe B qui sont désignés par l'Investisseur et nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la société d'après une liste de candidats (les «Administrateurs de classe B») et d'au moins un (1) Administrateur de classe C (nommé (s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'après la liste des candidats désignés par l'Investisseur) (les «Administrateurs de classe C»). Les membres du Conseil d'Administration n'ont pas besoin d'être actionnaire(s) de la Société. Tout Administrateur sera élu pour une durée maximale de six ans et sera éligible pour une nouvelle élection.

14.2. Sans préjudice de tous autres droits, l'Investisseur est habilité à proposer à l'assemblée générale des actionnaires, la nomination au Conseil d'Administration (et à tout comité du Conseil) de trois (3) Administrateurs de Classe B, de proposer la révocation de tout Administrateur et, dès la révocation, de proposer la nomination d'autres personnes à leur place. Toute nomination ou révocation en vertu de cet article 14.2 s'effectuera conformément aux articles 14.2.1 et 14.2.2 (le cas échéant):

14.2.1. en cas de nomination d'un Administrateur de Classe B au Conseil, l'Investisseur proposera la nomination de la personne en question par avis écrit adressé à la Société, et dès réception de cet avis, la Société convoquera immédiatement une assemblée générale des Actionnaires qui procédera à cette nomination; et

14.2.2. en cas de révocation d'un Administrateur de Classe B au Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires de la Société procédera immédiatement à la révocation après la proposition de l'Investisseur.

14.3 Sans préjudice de tous autres droits dont peut disposer l'Investisseur, l'Investisseur a le droit de proposer la nomination au Conseil d'Administration (et à tout comité du Conseil) d'autant d'Administrateurs qu'il le souhaite, ou de conduire l'assemblée générale des Actionnaires prévoyant la révocation tout Administrateur et, dès la révocation, de proposer la nomination d'autres personnes à leur place. Toute nomination ou révocation en vertu de l'article 14.3.s'effectuera conformément aux dispositions suivantes (selon le cas):

14.3.1 en cas de nomination d'un Administrateur au Conseil d'Administration, l'Investisseur proposera la nomination de la personne en question par avis écrit adressé à la Société (il doit être indiqué dans cet avis s'il s'agit d'un Administrateur

de Classe A, de Classe B ou de Classe C), et dès réception de cet avis, la Société convoquera immédiatement une assemblée générale des actionnaires, qui procédera à cette nomination; et

14.3.2 en cas de révocation d'un Administrateur du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires de la Société procédera immédiatement à la révocation après la proposition de l'Investisseur.

14.4. L'Investisseur aura le droit d'envoyer un représentant (un «Représentant d'Investisseur») qui participera et prendra la parole, mais ne votera pas, aux réunions du Conseil d'Administration de toute Société du Groupe

14.5. Les Administrateurs de Classe B et tout Représentant d'Investisseur auront le droit de communiquer à l'Investisseur, et à chacun de ses conseillers, les informations concernant le Groupe qu'ils jugent convenables, en conformité avec toutes les restrictions prévues par le droit applicable.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration.

15.1. En cas de pluralité d'Administrateurs, l'Investisseur, est habilité, à tout moment, par l'Administration des Investisseurs à nommer un Administrateur non-dirigeant qui désignera un président du conseil (le «Président»), proposer la révocation de cette personne pour quelque raison que ce soit (soit en tant qu'Administrateur ou président ou les deux) et proposer la nomination d'un autre Administrateur à sa place et les dispositions de l'article 14.2. s'appliqueront mutatis mutandis. Ce droit s'ajoutera aux droits de l'Investisseur en vertu de l'article 14.

15.2. Si à tout moment il venait à ne plus y avoir de Président, un des Administrateurs de Classe B agirait en tant que Président.

15.3. Le Conseil d'Administration pourra choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société.

15.4. Sauf accord contraire des Administrateurs de Classe B, la Société obtiendra que des réunions du Conseil seront tenues mensuellement au lieu convenu par les Administrateurs Investisseur.

15.5. Le Président enverra à chaque Administrateur de Classe B:

15.5.1 sauf accord contraire des Administrateurs de Classe B, un avis écrit au moins 10 jours avant chaque réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil d'Administration (sauf en cas d'urgence, auquel cas un tel avis est raisonnablement praticable compte tenu des circonstances);

15.5.2 un ordre du jour écrit des questions devant être traitées lors de la réunion et tous les documents à distribuer en rapport avec cette dernière ou qui lui seront présentés, et (dans le cas de la Société), sauf accord contraire des Administrateurs de Classe B, aucune question ne pourra être traitée à cette réunion de la Société, exceptée celle spécifiée dans l'ordre du jour y relatif; et

15.5.3 dès que possible après cette réunion, une copie du procès-verbal signé par le Président.

15.8. Le Conseil ne pourra valablement délibérer que si un quorum est atteint au moment où les décisions doivent être prises et reste atteint pendant que les décisions sont débattues.

15.9. Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Administrateur comme son mandataire.

15.10 Sauf accord préalable écrit de l'Investisseur, le quorum pour les délibérations du Conseil d'Administration doit être de la moitié des Administrateurs, sur lesquels il faut au moins un Administrateur de Classe A (ou son mandataire) et un quorum d'Administrateurs doit être présent tout au long des réunions du Conseil. Si le quorum n'est pas atteint, les Administrateurs pourront agir uniquement pour convoquer une assemblée des actionnaires de la Société.

15.11. Chaque Administrateur s'efforcera de participer à chaque réunion du Conseil en personne à Luxembourg. Cependant, un Administrateur (ou son mandataire) pourra valablement participer à une réunion du Conseil d'Administration ou à un comité du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires à condition que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler les unes les autres tout au long de la réunion.

15.12. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion. Le Président n'a pas de voix prépondérante en cas d'égalité des votes.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément attribués par la Loi, ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires de la Société sont de la compétence du Conseil d'Administration conformément aux dispositions des Statuts.

Art. 17. Délégation des pouvoirs. Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, afin d'accomplir des fonctions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 18. Signatures obligatoires. La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs à condition qu'au moins un soit un Administrateur de Classe B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Comités de rémunération et d'audit. Le Conseil d'Administration constituera un comité de rémunération (le «Comité de Rémunération») pour déterminer les émoluments des employés du Groupe ainsi qu'un comité d'audit (le «Comité d'Audit») afin de revoir les états financiers annuels du Groupe avant la soumission pour approbation au Conseil d'Administration et afin de revoir les rapports de gestion et les vérificateurs externes sur les questions comptables et de contrôle interne. Le comité de rémunération et le Comité d'audit comprendront chacun les Administrateurs de Classe B et le Président et tout autre Administrateur ainsi nommé par le Conseil. Le directeur financier du Groupe sera un membre du Comité d'audit. Un Administrateur de Classe B aura une voix prépondérante en cas d'égalité des votes soit au comité de rémunération, soit au comité d'audit.

Art. 20. Conflit d'intérêts.

20.1. Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté(e) ou invalidé(e) du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

20.2. Tout Administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

20.3. Au cas où un Administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le Conseil d'Administration et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

20.4. Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 20.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

20.5. L'article 20.3. et 20.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Commissaire aux comptes.

21.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes (un «Auditeur»). Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront éligibles pour une réélection.

21.2. Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Affectation des Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices nets réalisés par la Société, cinq pourcent (5%) sont alloués à la réserve légale. Cette allocation cesse lorsque les réserves atteignent dix pourcent (10%) du capital de la Société qui peut être augmenté conformément à l'article 5.

23.2. Sous réserve (i) du Conseil d'Administration de la Société recommandant le versement du même, (ii) le Consentement écrit de l'Investisseur et (iii) des dispositions du présent article, tous les Bénéfices Distribuables que la Société peut distribuer à l'égard de chaque année fiscale sera distribuée parmi les détenteurs d'Actions Ordinaires A et d'Actions Ordinaires B (pari passu comme si le même constituait une classe d'actions) conformément au nombre d'actions détenues par l'actionnaire en question au moment pertinent.

23.3. La Société donnera droit, avant l'allocation des bénéfices à une réserve ou à toute autre fin, sauf pour l'application obligatoire à la réserve légale, cumulé du Dividende Privilégié B au taux annuel de 10 % du Prix d'Emission par Action (excluant tout crédit d'impôt associé) composé annuellement le 31 décembre de chaque année qui devra courir quotidiennement et se calculer en rapport avec la période de cette date, supposant une année de 365 jours.

23.4. Sauf indication contraire des détenteurs d'une majorité en nombre d'Actions Privilégiées B, le Dividende Privilégié B couru sera déclaré par la Société et payé immédiatement avant une Sortie ou, si plus tôt:

23.4.1. la date tombant 7 ans après la Date de Réalisation; ou

23.4.2. la date de tout rachat anticipé des Actions Privilégiées B concernées,

à la personne inscrite comme le détenteur des Actions Privilégiées B en question ou des Actions à cette date et courra au jour le jour après ainsi qu'avant le commencement d'une liquidation de la Société et devra donc être payable par un liquidateur à l'égard de toute période après ce commencement en priorité sur les autres créances ou droits des actionnaires au titre du capital social.

23.5. Le Dividende Privilégié B deviendra, à condition que la Société ait des Bénéfices suffisamment Disponibles pour payer le même et nonobstant que ce dividende soit cumulatif, devient automatiquement une dette de, et immédiatement payable par, la Société une fois spécifiée à l'article 23.3.

23.6. Si parce que la Société a fait des Bénéfices Disponibles insuffisants elle est en retard dans le paiement de tout Dividende Privilégié B, les Bénéfices Disponibles en premier en découlant s'appliqueront d'abord, puis le paiement de toutes les charges et/ou les montants impayés du Dividende Privilégié B et ensuite le rachat de toutes les Actions Privilégiées B qui n'ont pas été rachetées à ou aux alentours de la date d'échéance du rachat conformément aux articles 6.3. à 6.13. (droits de Rachat).

23.7. Les droits en matière de remboursement de capital attachés à chaque classe d'Actions sont fixés aux articles 24.2.1 à 24.2.5.

Art. 24. Liquidation.

24.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise dans la forme requise pour la modification des Statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation peut être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur la liquidation. Cette assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du/des liquidateur(s).

24.2. Au remboursement du capital à la liquidation ou autrement (excluant une Réorganisation Solvable), l'excédent d'actifs de la Société restant après le paiement de son passif (y compris, pour lever toute ambiguïté, toutes les dettes découlant du non-paiement des Dividendes Privilégiés B) et de toutes les autres sommes payables en priorité s'appliqueront dans l'ordre suivant:

24.2.1. en priorité de rang sur les paiements à effectuer conformément aux articles 24.2.2. à 24.2.5. (inclus), en payant à chaque détenteur d'Actions Privilégiées B conformément à chaque Action Privilégiée B desquelles il est détenteur, un montant équivalent à (i) 100% du Prix d'Emission de celui-ci et (ii) le montant total de tous les montants courus et/ou impayés du Dividende Privilégié B (à calculer à la date et incluant la date du remboursement du capital);

24.2.2. en priorité de rang sur les paiements à effectuer conformément aux articles 24.2.3 à 24.2.5 (inclus), en payant à chaque détenteur d'Actions Privilégiées conformément à chaque Action Privilégiée A desquelles il est détenteur, un montant équivalent à 100% du Prix d'Emission de celui-ci;

24.2.3. en priorité de rang sur les paiements à effectuer conformément aux articles 24.2.4 et 24.2.5 (y compris), en payant à chaque détenteur d'Actions Ordinaires conformément à chaque Action Ordinaire B dont il est détenteur, une somme égale à 100 % du Prix d'Emission de celui-ci;

24.2.4. en priorité de rang sur les paiements à effectuer conformément à l'article 24.2.5., en payant à chaque détenteur d'Actions Ordinaires A conformément à chaque Action Ordinaire A dont il est détenteur, une somme égale à 100 % du Prix d'Emission de celui-ci; et

24.2.5. la répartition de l'actif (le cas échéant) après tous les paiements à effectuer en priorité de rang seront distribués parmi les détenteurs d'Actions Ordinaires A et d'Actions Ordinaires B (pari passu comme si la même constituait une classe d'Actions) conformément au nombre de ces Actions Ordinaires détenues par l'Actionnaire en au moment en question.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Art. 26. Définitions. Les termes et expressions suivants, toutes les fois qu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, à moins qu'ils n'y soient définis autrement et que le contexte ne s'y oppose, auront le même sens que celui qui leur est attribué ci-dessous, à savoir:

«Actionnaires Acceptants» a le sens donné par l'article 9.3.

«Statuts» a le sens donné par l'article 1.

«Vente d'Actifs» désigne une vente par la Société ou toute autre Société du Groupe, de la totalité ou de substantiellement toute/tous l'activité, les actifs et l'entreprise du Groupe à un acheteur unique ou à un ou plusieurs acheteurs dans le cadre d'une transaction unique ou d'une série de transactions connectées (en dehors du cadre d'une Réorganisation Solvable).

«Bénéfices Disponibles» désigne les bénéfices de la société qui sont disponibles pour la distribution dans le cadre de la loi applicable.

«Dividende Privilégié B» désigne, à l'égard de chaque Action privilégiée B, un dividende privilégié cumulatif fixe

«Conseil d'Administration» désigne le conseil d'administration de la Société.

«Jour Ouvrable» désigne n'importe quel jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié en Angleterre ou au Luxembourg.

«Groupe de l'Acheteur» désigne l'Acheteur Envisagé et ses filiales, sa maison mère (directe ou indirecte) et toute autre filiale de cette maison mère à l'époque concernée.

«Option d'Achat» désigne l'option que tout Actionnaire supplémentaire qui n'a pas respecté ses engagements aux termes de l'article 9.5. est censé avoir accordé à chaque Actionnaire acceptant en ce qui concerne ses Actions.

«Président» désigne un Administrateur non exécutif qui sera désigné comme président du Conseil d'Administration.

«Actions Ordinaires A» a le sens donné par l'article 5.1.

«Actions Privilégiées A» a le sens donné par l'article 5.1.

«Actions Ordinaires B» a le sens donné par l'article 5.1.

«Actions Privilégiées B» a le sens donné par l'article 5.1.

«Plan de Co-Investissement» désigne tout plan de co-investissement, lequel est un plan en vertu duquel certains cadres, employés, membres ou partenaires d'un Investisseur ou son conseiller en placements, un associé gérant, un directeur, un opérateur, un mandataire et tout membre de leur Groupe d'Investisseurs sont autorisés à ou tenus (à titre personnel ou via un Fonds ou tout autre moyen) d'acquérir des Actions et/ou tout titre émis par un membre du Groupe.

«Société» a le sens donné par l'article 1.

«Avis de Rachat de la Société» a le sens donné par l'article 6.6.

«Date de Réalisation» désigne le 9 Décembre 2014.

«Actionnaire Défaillant» a le sens donné par l'article 7.3.

«Administrateurs» a le sens donné par l'article 14.

«Date de Réalisation de la Vente Forcée» désigne la date spécifiée par les Actionnaires Acceptants.

«Avis de Vente Forcée» désigne une notification écrite remise par les Actionnaires Acceptants aux Autres Actionnaires conformément à l'article 9.5.

«Sortie» désigne toute Vente, Vente d'Actifs, Cotation de prix ou Liquidation.

«Membre de la Famille» désigne l'époux/l'épouse de l'Employé(e) Concerné(e) ainsi que son/ses enfant(s) (y compris les beaux-enfants).

«Fiducie Familiale» désigne, en relation avec un(e) Employé(e) Concerné(e), un trust ou une fondation entièrement constitué en faveur de cette personne et/ou des Membres de la Famille de cette personne.

«Date Définitive de Départ» désigne la date qui est six (6) mois après la Date de Départ concernée.

«Fonds» désigne tout fond, banque, société, société fiduciaire, société d'investissement, fiducie, actionnaire commandité ou commanditaire, société de prévoyance ou coopérative, toute société d'investissement collectif (tels que définis par la Loi de 2000 relative aux marchés et services financiers) («FSMA»), tout investissement professionnel (comme défini à l'article 19(5) de la loi relative aux marchés et services financiers de 2000 et le Financial Promotion Order de 2005 («FPO»), toute société bénéficiaire, association non enregistrée ou partenaire (tel que défini à l'article 49 (6) du FPO), tout fonds de pension ou compagnies d'assurances ou toute personne qui a la qualité de personne autorisée selon le FSMA.

«Actions Consécutives à une Vente Forcée» a le sens donné par l'article 9.7.

«Actions Supplémentaires de l'Actionnaire Sortant» a le sens prévu à l'article 11.8.

«Dispense de Préavis» désigne toute période pendant laquelle la Société ou toute autre Société du Groupe cesse ou a cessé, à l'égard d'un employé et conformément au contrat de travail qui le lie à la Société ou à la Société concernée du Groupe, de fournir du travail à cet employé à la suite d'un préavis de licenciement remis par la Société ou toute autre Société concernée du Groupe conformément à ce contrat de travail.

«Groupe» désigne la Société et toute société qui est de temps à autre une filiale de la Société, et toute référence à «Société du Groupe» et «Membres du Groupe» sera interprétée en conséquence.

«Expert Indépendant» désigne un cabinet d'expertise comptable français de premier plan (agissant en tant qu'expert en non en tant qu'arbitre), nommé par les actionnaires concernées. En cas de désaccord au sujet du nom de l'Expert Indépendant, cet Expert sera désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Paris statuant en la forme des référés et sans appel, sur la demande de l'actionnaire la plus diligente.

«Investisseur» désigne le détenteur de temps à autre d'une majorité des Actions Ordinaires B.

«Associé d'Investisseur» désigne en relation avec un Investisseur:

(a) chaque membre du Groupe d'Investisseurs de cet Investisseur (autre que l'Investisseur lui-même);

(b) tout associé gérant, associé commanditaire ou autre partenaire, ou fiduciaire, mandataire, dépositaire, opérateur, directeur ou conseiller en placements de cet Investisseur ou de tout membre de son Groupe d'Investisseurs;

(c) toute entreprise du groupe de tout associé commanditaire, fiduciaire, mandataire, dépositaire, opérateur, directeur ou conseiller en placements de cet Investisseur ou de tout membre de son Groupe d'Investisseurs (à l'exclusion de toute société de portefeuille de celui-ci);

(d) tout Fonds qui a le même associé commanditaire, fiduciaire, mandataire, opérateur, directeur ou conseiller en placements que cet Investisseur ou tout membre de son Groupe d'Investisseurs;

(e) tout Fonds qui est conseillé, ou dont les actifs (ou une partie substantielle de ceux-ci) sont gérés (que ce soit exclusivement ou confinement avec d'autres) par cet Investisseur ou tout membre de son Groupe d'Investisseurs;

(f) tout Fonds à l'égard duquel cet Investisseur ou tout membre de son Groupe d'Investisseurs est un associé commanditaire; et/ou

(g) tout Plan de Co-Investissement de cet Investisseur ou de son conseiller en placements, directeur, opérateur, mandataire ou de tout membre de son Groupe d'Investisseurs.

«Groupe d'Investisseurs» désigne, en relation avec un Investisseur, cet Investisseur et ses filiales ou, suivant le cas, cet Investisseur, toute société mère, directe ou indirecte, de cet Investisseur et toute autre filiale de temps à autre de cette société mère (à l'exclusion de toute société de portefeuille de celle-ci).

«Prix d'Emission»: désigne le prix auquel l'Action concernée est émise, cela étant le prix total du montant libéré ou crédité conformément à la valeur nominale et à toute prime d'émission.

«Loi» a le sens donné par l'article 1 des présents Statuts.

«Actionnaire Sortant» désigne:

(a) tout Actionnaire qui est à la Date de Réalisation, ou à tout moment après celle-ci, un Employé Concerné et qui cesse ultérieurement, ou a cessé d'être un Employé Concerné;

(b) tout Actionnaire qui est à la Date de Réalisation, ou à tout moment après celle-ci, un Employé Concerné et qui le reste mais devient ou est devenu un Employé non Contributif;

(c) tout Actionnaire qui est (ou est le mandataire d'un) un Membre de la Famille de toute personne qui est à la Date de Réalisation, ou à tout moment après celle-ci, un Employé Concerné qui par la suite soit cesse d'être un Employé Concerné, soit reste un Employé Concerné mais devient ou est devenu un Employé non-collaborateur;

(d) tout Actionnaire qui est (ou est le mandataire du) le fiduciaire d'une Fiducie Familiale de toute personne qui est à la Date de Réalisation, ou à tout moment après celle-ci, un Employé Concerné qui par la suite soit cesse d'être un Employé Concerné, soit reste un Employé Concerné mais devient ou est devenu un Employé non-collaborateur, dans chaque cas à l'égard des Actions détenues au nom de cette personne ou au nom de tout Membre de la Famille de cette personne;

(e) tout Actionnaire (qui n'est pas un Investisseur) détenant des Actions à la suite d'un transfert effectué après la Date de Réalisation par une personne en relation avec qui cet Actionnaire était un Cessionnaire Autorisé et qui cesse d'être un Cessionnaire Autorisé en relation avec cette personne, y compris, sans s'y limiter, tout Actionnaire qui cesse d'être l'époux/l'épouse d'un(e) Employé(e) concerné(e);

(f) toute personne qui détient ou a droit à toute Action (i) après le décès d'un Actionnaire, (ii) après la faillite d'un Actionnaire (s'il s'agit d'une personne physique) ou une mise sous séquestre, une administration judiciaire, une liquidation ou tout autre accord en vue de la liquidation (qu'elle soit solvable ou insolvable et y compris toute chose similaire à ce qui précède dans une juridiction concernée) d'un actionnaire (s'il s'agit d'une société) qui n'est pas un Investisseur ou un mandataire d'un Investisseur, ou (iii) suite à l'exercice d'une option après avoir cessé d'être un Employé Concerné ou s'il est un Employé Concerné après être devenu un Employé non Contributif; ou

(g) tout Actionnaire détenant des Actions en qualité de mandataire de toute personne qui est à la Date de Réalisation, ou à tout moment après celle-ci, un Employé Concerné qui par la suite soit cesse, ou a cessé, d'être un Employé Concerné, soit reste un Employé Concerné mais devient, ou est devenu, un Employé non Contributif, dans chaque cas à l'égard des Actions détenues au nom de cette personne, sous réserve que, au sens de la présente définition, une personne soit censée cesser ou avoir cessé d'être un Employé Concerné à la date à laquelle la personne concernée a reçu son préavis de licenciement ou, suivant le cas, au commencement de toute période au cours de laquelle la personne concernée est dispensée d'effectuer son préavis (nonobstant le fait que la personne concernée reste un employé de la Société ou de toute autre société du Groupe), ou, dans le cas d'un Employé Concerné qui est devenu un Employé non Contributif, à la date à laquelle ledit l'Employé a été désigné comme Employé non Contributif par le Conseil d'Administration (avec l'accord écrit de l'Investisseur).

«Actions de l'Actionnaire Sortant» désignent, sous réserve de l'article 11., toutes les Actions détenues par un Actionnaire Sortant, ou auxquelles il a droit, à la Date de Départ, et toute Action qu'il a acquis après la Date de Départ, que ce soit au titre d'un programme de participation des salariés au capital ou autre, ou à laquelle il a droit après la Date de Départ.

«Date de Départ» désigne la date à laquelle la personne concernée devient un Actionnaire Sortant.

«Liquidation» désigne la dissolution ou liquidation volontaire de la Société.

«Endettement Financier Net» désigne toutes les dettes financières du Groupe, calculées comme étant la somme de tous les montants dus portant intérêt ou non, y compris, sans s'y limiter, les crédits bancaires, les emprunts, les prêts d'actionnaires, les intérêts y afférents, et toute autre dette de la Société (y compris les dettes pour leasing, l'affacturage, les engagements en matière de retraite, les dettes de premier rang et les intérêts afférents aux dettes de premier rang, les retards de paiement envers les fournisseurs, les retards de paiement d'impôts, de contributions et de cotisations de sécurité sociale et autre endettement financier et dettes des autres Membres du Groupe), moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Pour éviter toute ambiguïté, aux fins de calculer le «Juste prix» pour les besoins de l'article 11, chaque élément de l'Endettement financier contenu dans la définition de l'Endettement Financier Net sera pris dans le dernier état financier consolidé audité de la Société et rapproché, suivant le cas, avec la Date de Départ concernée.

«Nouvelle Société Holding» désigne une nouvelle société holding de la Société constituée dans le but de faciliter un refinancement ou une cotation.

«Employé non Contributif» désigne un employé qui cesse ou a cessé, pour quelque raison que ce soit, de travailler pour le Groupe ou de lui fournir une contribution pendant une durée de plus de 6 mois consécutifs (en dehors d'une Dispense de Préavis, d'un congé de maternité ou de paternité) et qui est désigné comme tel par le Conseil d'Administration.

«Offrant» désigne toute personne faisant une Offre Qualifiante y compris, pour éviter toute ambiguïté, en relation avec une réorganisation insolvable ou une offre faite par une Nouvelle Société Holding dans le cadre d'un refinancement dans

laquelle la structure de l'actionnariat de cette société sera, à la suite de ce refinancement, substantiellement identique à l'actionnariat de la Société avant ce refinancement.

«Groupe de l'Offrant» désigne l'Offrant et ses filiales, sa société mère (directe ou indirecte) et toute filiale à un moment donné de cette société mère.

«Autres Actionnaires» a le sens donné par l'article 9.5.

«Actions Ordinaires» désigne les Actions Ordinaires A et les Actions Ordinaires B et toute autre action ordinaire dans le capital de la Société qui peuvent être émises de temps à autre.

«Vendeur Envisagé» a le sens donné par l'article 10.1.

«Acheteur Envisagé» a le sens donné par l'article 10.1.

«Cessionnaire Autorisé» désigne, à l'égard d'un Actionnaire, une personne à l'égard de laquelle cette personne est autorisée à transférer les Actions en vertu de l'article 8.

«Offre Qualifiante» désigne une offre écrite de bonne foi et sur un pied d'égalité qui est faite par ou au nom d'un Offrant, communiqué à un ou plusieurs Actionnaires et porte sur la totalité des Actions ordinaires non encore détenues par l'Offrant ou les personnes qui lui sont liées ou qui agissent de concert avec lui et, dans la mesure où aucune des Actions privilégiées n'est ou ne sera rachetable conformément aux dispositions de l'article 6 à ou avant la date à laquelle la vente consécutive à l'Offre Qualifiante sera réalisée, sur toutes les Actions privilégiées non ainsi détenues.

«Cotation» désigne l'admission de la totalité ou d'une classe donnée du capital en actions émis de la Société (ou de toute Nouvelle Société Holding) sur la liste officielle de l'Autorité des services financiers (Financial Conduct Authority, FCA), à la négociation à la bourse de Londres pour les titres cotés, ou à la négociation sur un marché alternatif d'investissements de la bourse de Londres, ou toute autre bourse reconnue ou bourse désignée par les Administrateurs de la société nommés par l'Investisseur.

«Refinancement» désigne un refinancement ou une recapitalisation de la Société (avec l'accord écrit de l'Investisseur), y compris le remboursement ou le rachat de tout ou partie des Actions et/ou toute action, prêt, ou tout autre titre de créance émis par la Société ou toute autre société du Groupe.

«Employé Concerné» désigne (a) un employé de la Société ou de toute autre société du Groupe et/ou (b) un Administrateur ou administrateur de toute Société du Groupe (autre qu'un Administrateur B).

«Actions Concernées» a le sens donné par l'article 7.4.

«Vente» désigne la vente de la totalité (ou tout pourcentage inférieur qui pourra être spécifié par l'Investisseur) des Actions à un seul acheteur ou à un ou plusieurs acheteurs dans le cadre d'une opération unique ou d'une série d'opérations liées (en dehors d'une Réorganisation Solvable).

«Avis de Vente» désigne un avis signifié par la Société à un Actionnaire Sortant (cet avis pouvant être signifié à une ou plusieurs occasion(s) si le premier avis et les avis ultérieurs n'ont pas trait à la totalité des Actions de l'Actionnaire Sortant) l'informant qu'il est, avec effet immédiat, censé avoir proposé ce nombre et classe d'Actions de l'Actionnaire Sortant qu'il détient à la Société ou toute personne (y compris la Société et/ou l'Investisseur) que la Société pourra spécifier dans l'avis.

«Sûreté» désigne une hypothèque, une charge (qu'elle soit fixe ou flottante), un nantissement, un privilège, une option, un gage, une cession, une convention de fiducie ou toute autre sûreté de quelque nature que ce soit, ainsi que tout accord (conditionnel ou autre) en vue de conclure ou constituer ce qui précède.

«Action» désigne toute action de temps à autre dans le capital de la Société.

«Notification de Rachat d'Actionnaire» a le sens donné par l'article 6.7.

«Pacte d'Actionnaires» désigne tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

«Réorganisation Solvable» désigne une réorganisation solvable du Groupe par tout moyen, y compris l'acquisition de la Société par une Nouvelle Société Holding, ou toute autre réorganisation impliquant la Sortie des capitaux propres et empruntés de la Société (y compris la conversion, la consolidation, la sous-division, le reclassement ou la redésignation (suivant le cas) des Actions dans une catégorie unique d'actions ordinaires).

«Actionnaire Vendant Conjointement» désigne un Actionnaire qui accepte une Offre Conjointe.»

Seconde résolution

Les Actionnaires décident ensuite d'affecter (i) M. Jacques Deret, né à Juigné-sur Sarthe, en France, le 23 décembre 1948, qui a été désigné comme Administrateur de Classe B par résolution écrite des actionnaires en date du 27 janvier 2015, à la qualité d'Administrateur de Classe C pour une durée illimitée; (ii) M. Michael Troy Duncan, né au Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 28 juillet 1967, qui a été désigné comme Administrateur de Classe B par résolution écrite des actionnaires en date du 9 décembre 2014, à la qualité d'Administrateur de Classe C pour une durée illimitée; (iii) M. Daniel Chassagnon, né à Lyon, en France, le 7 juillet 1964 qui a été désigné comme Administrateur de Classe A par résolution écrite des actionnaires en date du 9 décembre 2014, à la qualité d'Administrateur de Classe C pour une durée illimitée; (iv) M. Adrien Mangé, né à Paris, France, le 1 juillet 1793, qui a été désigné comme Administrateur de Classe A par résolution écrite des actionnaires en date du 9 décembre 2014, à la qualité d'Administrateur de Classe C pour une durée illimitée;

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Actionnaires déclarent que le conseil d'administration de la Société sera composé de la manière suivante:

- M. Erick Rinner, Administrateur de Classe B,
- M. Olivier Antomarchi, Administrateur de Classe B,
- Mme Laetitia Vauchez, Administrateur de Classe A,
- M. Daniel Chassagnon, Administrateur de Classe C,
- M. Adrien Mangé, Administrateur de Classe C,
- M. Michael Troy Duncan, Administrateur de Classe C et
- M. Jacques Deret, Administrateur de Classe C.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille huit cents Euros (1.800.- EUR)..

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites parties comparantes ont signées avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KINDLER, D. REICHELT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6143. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015057273/1769.

(150065900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

FTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.885.

In the year two thousand and fifteen on the sixteenth of March.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an EXTRAORDINARY GENERAL MEETING (the Meeting) of FTS S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 88.885 (the Company).

The Meeting opens and the Meeting elects Mr David John Micallef, independent entrepreneur, residing 48, Rue de Remich in L-5253 Sandweiler, Grand-Duchy of Luxembourg, as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Meeting elects Mrs Rachel Dingwall-Treece, independent entrepreneur, residing 7, rue de la Vallée in L-5253 Bierelergrund, Grand-Duchy of Luxembourg as secretary and scrutineer of the Meeting (the Secretary, the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders present at the Meeting and the numbers of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary.

Such appearing parties, present or represented, have requested the undersigned notary to record the following:

I. It appears from the attendance list that eighteen thousand (18,000) shares with a par value of two (2.-) euros each, divided into nine thousand (9,000) class A shares with voting right and nine thousand (9,000) class B shares without voting right are duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment of Article 1 of the bylaws of the Company;
3. Amendment of Article 2 of the bylaws of the Company;
4. Amendment of Article 6 of the bylaws of the Company;

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting then takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend Article 1, fourth sentence of the bylaws of the Company, as follows:

“If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which events might interfere with the normal activities of the registered office or the communication between the registered office and foreign parties, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events.”

Third resolution

The Meeting resolves to amend Article 2, first paragraph of the bylaws of the Company, as follows:

“The object of the Company shall consist of the development, implementation and offering of products and services in relation to human capital solutions, which include but are not limited to professional training and development, executive search and placements, well-being related training and coaching, outplacement, assessment, learning and development coaching, executive development and/or interim-management related products and services.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may further use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, trademarks and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, trademarks and patents, realise them by way of sale, transfer, licence agreements, and exchange or otherwise develop such transactions, securities, trademarks and patents.

The Company may borrow in any form whatsoever, except by public offering. It may issue, solely in the form of private placement, securities, bonds, notes and any type of debt security and/or negotiable instruments.

The Company may grant any loan, including the funds derived from loans it has itself taken out, and/or may issue debt securities to its branches and/or its directly and/or indirectly affiliated entities, including its parent company or companies and/or to any entity directly and/or indirectly affiliated with the latter. It may also provide guarantees on behalf of third parties in order to ensure its liabilities or the liabilities of its branches and/or directly and/or indirectly affiliated entities, including its parent company or companies and/or entities directly and/or indirectly affiliated with the latter. The Company may furthermore pledge, transfer, hypothecate or otherwise create a guarantee on certain of its assets.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 6, eleventh, twelfth and thirteenth paragraph of the bylaws of the Company, as follows:

“The Board of Directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company and the representation of the Company therewith, to one or more directors, who shall be called the managing directors. The managing directors are not required to be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization by the General Meeting.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of two directors, or by the sole signature of a managing director with respect to daily management related affairs.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of any discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties and the Bureau who signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (l'Assemblée) de la société FTS S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.885 (la Société).

L'Assemblée est ouverte et l'Assemblée élit Monsieur David John Micallef, entrepreneur, résidant 48, Rue de Remich à L-5253 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg comme président de l'Assemblée (le Président).

L'Assemblée élit Madame Rachel Dingwall-Treece, entrepreneur, résidant 7, rue de la Vallée à L-5253 Bierelergrund, Grand-Duché de Luxembourg comme secrétaire et scrutateur de l'Assemblée (le Secrétaire, le Scrutateur).

Le Président et le Scrutateur forment ensemble le Bureau.

Les associés comparants à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence qui restera attachée aux présentes résolutions après avoir été signée par les associés comparants, les membres du Bureau et le notaire soussigné.

Lesdites parties comparantes, présentes ou représentées, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qu'il suit:

I. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros chacune, divisées en neuf mille (9.000) actions de classe A avec droit de vote et neuf mille (9.000) actions de classe B sans droit de vote sont dûment présentes à l'Assemblée, qui est en conséquence dûment constituée et peut valablement délibérer et prendre les résolutions relatives aux points de l'agenda.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 2 des statuts de la Société;
4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;
5. Divers.

III. Que l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la quatrième phrase de l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet le développement, la mise-en-oeuvre et la commercialisation de produits et services au sujet de solutions de ressources humaines, y inclus entre autres des produits et services liés à la formation et le développement professionnels, la recherche et le placement de positions cadres, le formation et le coaching liés au bien-être, la réinsertion professionnelle, l'évaluation, le conseil lié à la formation et le développement professionnelles, le développement de cadres et/ou la gestion provisoire.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'accords de licence, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous prêts, y compris les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même et/ou peut

émettre des titres de dettes à ses filiales et/ou ses entités directement et/ou indirectement affiliées, y compris sa/ses société(s)-mère(s) et/ou des entités directement et/ou indirectement affiliées à celle(s)-ci. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou ses entités directement et/ou indirectement affiliées, y compris sa/ses société(s)-mère(s) et/ou des entités directement et/ou indirectement affiliées à celle(s)-ci. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le onzième, douzième et treizième paragraphe de l'article 6 de la version anglaise des statuts, correspondant au douzième, treizième et quatorzième paragraphe de l'article 6 de la version française des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation y relative, à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Les administrateurs-délégués ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la Société.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des actionnaires.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, ou par la signature unique d'un administrateur-délégué en ce qui concerne la gestion journalière de la Société.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'année et au jour repris en tête du présent acte.

Et après lecture faite aux parties comparantes et au Bureau, lesquels ont signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: John Micallef, Rachel Dingwall-Treece, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 mars 2015. Relation: DAC/2015/4528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 18 mars 2015.

Jean Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015057397/169.

(150066096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Fund-Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.861.

Les comptes annuels de la société FUND-MARKET S.A. arrêtés au 31 décembre 2014 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 18 mars 2015, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057398/12.

(150066162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Gaasch Packaging Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 182.562.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Windhof le 13 avril 2015

«Le Conseil d'Administration prend acte de la décision de Monsieur Simon Rust de démissionner en tant qu'administrateur de la société.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 13 avril 2015.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2015057399/16.

(150065801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Globalstone Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 185.105.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057400/11.

(150065738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

Le bilan de la Société au 30 Novembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goldman Sachs Specialized Investments

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015057401/12.

(150065622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

Monsieur Laurent Lellouche a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec date effective le 11 Février 2015.

Le Conseil d'Administration a résolu au 11 Mars 2015 que Monsieur Jean de Courrèges d'Ustou (6B Route de Trèves, L-2633 Luxembourg) a été élu administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Laurent Lellouche avec date effective le 11 Mars 2015, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2015.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 26 Mars 2015, que Messieurs Claude Kremer, Andreas Koernlein, Patrick Zurstrassen et Glenn Raymond Thorpe ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016 et que Monsieur Jean de Courrèges d'Ustou a été élu en sa qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 26 Mars 2015, que PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Avril 2015.

Pour Goldman Sachs Specialized Investments

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015057402/25.

(150065640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Goldman Sachs Structured Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.187.

Monsieur Laurent Lellouche a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec date effective le 09 Février 2015.

Le Conseil d'Administration a résolu au 11 Mars 2015 que Monsieur Jean de Courrèges d'Ustou (6B Route de Trèves, L-2633 Luxembourg) a été élu administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Laurent Lellouche avec date effective le 11 Mars 2015, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Avril 2015.

Pour Goldman Sachs Structured Investments SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015057403/16.

(150065614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Information Delivery Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.510.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 février 2015

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.

2. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

4. M. Olivier COMPE, administrateur de sociétés, né le 19 juillet 1977 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Information Delivery Solutions S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015057439/21.

(150065623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Information Innovation Technologies Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.648.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires tenus extraordinairement en date du 27 février 2015

1. M. Frank PLETSCHE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 14 janvier 2015.

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

4. M. Olivier COMPE, administrateur de sociétés, né le 19 juillet 1977 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur, avec effet au 14 janvier 2015, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Information Innovation Technologies Group S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015057440/21.

(150065846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

InfraVia II Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.909.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015057441/11.

(150065730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Misys Newco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.550,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.274.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 mars 2015

En date du 19 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter les démissions de Madame Anne-Catherine GRAVE de son mandat de gérant de catégorie B et Monsieur Maneet Singh SAROYA de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Donald PARK, né le 10 septembre 1979 en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 401, Congress Avenue, Suite 3100, 78701 Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Donald PARK, gérant de catégorie A
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Misys Newco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015057521/26.

(150066049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Modernac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 85.102.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 31 mars 2015

L'Assemblée Générale reconduit au poste d'Administrateur:

- Madame Tyrone Hultén
- Monsieur Bengt G. NILSSON,
- Monsieur Lars NORDSTRAND,
- M. Henrik SUNDIN
- Monsieur Jan-Erik SVENSSON, Administrateur et Président

- Monsieur Richard MALMBORG, S:t Eriksgatan 46b, SE- 10425 Stockholm
- Monsieur Lars HOLMBLAD, S:t Eriksgatan 46b, SE- 10425 Stockholm
- Mme Helena NICKLASSON, S:t Eriksgatan 46b, SE- 10425 Stockholm
- Mme Hanna SCHERP, Birger Jarlsgatan 43, SE-10398 Stockholm.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée reconduit également ATWELL 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, comme Réviseur Indépendant d'Entreprises. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour la société MODERNAC S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015057523/23.

(150066031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057525/9.

(150065815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Munich x 3, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 130.239.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Munich x3 S.A.

Référence de publication: 2015057527/10.

(150066202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Magitre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.837.

EXTRAIT

Par la décision du Conseil d'Administration du 14 avril 2015, Monsieur Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Waremmé, Belgique, domicilié professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration en qualité d'administrateur de catégorie A la Société avec effet au 19 mars 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020 en remplacement de Monsieur Nicolas MEINGUET, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015057530/15.

(150065698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Maison Schutz S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 279, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 139.526.

Les comptes annuels au 9 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057531/9.

(150065793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Mango Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 177.432.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015057532/13.

(150065624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Mansgaard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 177.772.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, administrateur de la société MARCAMI S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143 377, démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur dans la société MANSKAARD S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177 772, initialement prévue jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015057533/13.

(150065194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Mansgaard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 177.772.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, représentant de la S.A. ABROAD CONSULTING, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.617, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat, dans la société MANSKAARD S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177 772,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015057534/13.

(150065194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

E.F.M. S.A., Euro Full Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 63.498.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056289/9.

(150064501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Enosis S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 78.226.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056285/9.

(150064669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Metal Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 187.304.

EXTRAIT

Par décision de l'Administrateur Unique de la société Metal Trading S.A. en date du 8 avril 2015:

Le siège social de la société actuellement situé 57, rue Antoine Meyer L-2153 Luxembourg est transféré avec effet immédiat à rue de la Cimenterie L-1337 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2015.

Pour METAL TRADING S.A.

Référence de publication: 2015057536/13.

(150065197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

MGD-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaass.

R.C.S. Luxembourg B 134.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015057538/12.

(150066359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Sakura Investments SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.883.

Extrait des résolutions prises en date du 13 avril 2015

Il a été convenu comme suit:

De transférer le siège de la société SAKURA INVESTMENTS SPF, S.A. de son adresse actuelle 20, rue de la Poste L 2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015056604/13.

(150064831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Sakura Investments SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.883.

Extrait des résolutions prises en date du 8 avril 2015

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015056603/13.

(150064080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Mieti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 58.008.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 avril 2015.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 comme suit:
M. Marco Gostoli, demeurant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur;

CL Management S.A., ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur.

L'assemblée constate que le mandat d'administrateur de Madame Hélène Mercier, désormais demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, est venu à échéance, et décide de le renouveler pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
MIETI S.A.
Société Anonyme
CL MANAGEMENT S.A.
Signature

Référence de publication: 2015057540/21.

(150065697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Nevis Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 188.952.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015057549/10.

(150065714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

NeXT Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 103.400.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 20 février 2015 que:

1. Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Valéry LUX demeurant 12 rue Wiltheim L-2733 Luxembourg en qualité d'Administrateur-délégué de la Société et confirme, si besoin est, que ce renouvellement est effectif au 19 février 2015.

Luxembourg, le 22 février 2015.

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2015057552/14.

(150065939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Nouvelles Perspectives Emploi, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 145.063.

—
L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

L'Association sans but lucratif «PERSPECTIVES EMPLOI Asbl», ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro F 2621,

ici représentée aux fins des présentes par un des membres de son conseil d'administration Monsieur Gilles ALLEGRE, employé privé, demeurant à Amnéville (France),

détentrice de cinq cents (500) parts sociales.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée «Nouvelles Perspectives Emploi Sàrl», ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.063, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 20 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 673 du 27 mars 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire Christine DOERNER, en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 752 du 21 mars 2012,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est administrée par un conseil de gérance composé de minimum trois personnes nommées par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée des fonctions et les pouvoirs des membres du conseil de gérance.

Les associés pourront à tout moment décider à la même majorité la révocation d'un ou des membres du conseil de gérance pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le conseil de gérance pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à un de ses membres.

Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ALLEGRE, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057555/51.

(150065586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Nouvelles Perspectives Emploi, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 145.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057556/9.

(150065618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Na Ree S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.339.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057558/11.

(150065603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Quo Vadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 25, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 22.275.

Il est noté que Monsieur NUNES PEREIRA Jorge, résident à F-54135 MEXY, 23B, Rue Pasteur (France) vend l'entière de ses 100 parts sociales, représentant cent pour cent (100 %) de la totalité du capital social de la sàrl QUO VADIS, à Madame DIAWARA Fatimata épouse BLAIN, résident à F-54880 THILL, 5, Rue Thérèse Griselin. La vente a eu lieu le 07 Avril 2015.

Référence de publication: 2015057626/11.

(150065602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Radar Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 165.961.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social du commissaire aux comptes COMCOLUX S.à r.l., et ce avec effet au 1^{er} juillet 2014:

19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015057627/14.

(150065703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Radar Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 165.961.

La société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 414 du 16 février 2012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015057628/15.

(150065704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Rame Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 184.072.

En date du 24 février 2015, le commissaire aux comptes de la Société, L'Alliance Révision S.à r.l., a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Rame Investments

Signature

Référence de publication: 2015057629/13.

(150065724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Rcube Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.387.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 Avril 2015

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 15 Avril 2015, que Messieurs Bertrand Gibeau, Aymeric Lechartier et Morgan Rossi ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016 et que PricewaterhouseCoopers Société Coopérative a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour RCUBE FUND

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015057630/17.

(150065396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

AM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 73.586.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AM PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2015057834/12.

(150065927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

AMANTHEA Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 168.431.

Les comptes annuels de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057835/10.

(150066121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Amanthea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 162.573.

Les comptes annuels de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057836/10.

(150066122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Anpial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015057841/11.

(150067190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Anpial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015057842/11.

(150067191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Chevrotine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.381.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015057971/10.

(150067084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Cerioti Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015057966/10.

(150066839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Carnegie Fonder Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 33.101.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057957/10.

(150066429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

ISOLA Développement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.680.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2015 que:

1. Cession de parts sociales:

Monsieur Vladimir KADUSHEV associé, a accepté la cession toutes ses parts soit 38 parts de la société KBK DEVELOPMENT S.à.r.l à Monsieur Burhan ZUREL, demeurant professionnellement 8A Boulevard de la Foire à Luxembourg (L-1528),

Monsieur Timur KADUSHEV associé, a accepté la cession de 12 de ses parts de la société KBK DEVELOPMENT S.à.r.l à Monsieur Burhan ZUREL, demeurant professionnellement 8A Boulevard de la Foire à Luxembourg (L-1528)

Madame Olga BEGCHENKOVA associée, a accepté la cession toutes ses parts soit 38 parts de la société KBK DEVELOPMENT S.à.r.l à Monsieur Nihat GUNGORDU, demeurant professionnellement 8A Boulevard de la Foire à Luxembourg (L-1528)

Monsieur Timur KADUSHEV associé, a accepté la cession de 12 de ses parts de la société KBK DEVELOPMENT S.à.r.l à Monsieur Nihat GUNGORDU, demeurant professionnellement 8A Boulevard de la Foire à Luxembourg (L-1528)

Monsieur Burhan ZUREL détient dès lors 50% des parts sociales soit 50 parts et Monsieur Nihat GUNGORDU détient dès lors 50% des parts sociales soit 50 parts.

2. Le siège social a été transféré du 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

3. A été nommé seul Gérant:

Monsieur Burhan ZUREL, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 8A, Boulevard de la Foire en remplacement de Monsieur Vladimir KADUSHEV, de Monsieur Timur KADUSHEV et de Madame Olga BEGCHENKOVA. Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015057476/29.

(150065901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

HC Holdings I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.463.

Il résulte des résolutions circulaires des administrateurs de la Société prises en date du 30 mars 2015 que:

(i) le siège social de la Société est transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

HC Holdings I S. à r.l.

Référence de publication: 2015060165/13.

(150063364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Transline Tours Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Howald, 226, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 170.021.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

THOMAS VICTOR MEYER.

Référence de publication: 2015058630/10.

(150066595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.
